

ANNEXE VI

RAPPORT NARRATIF INTERMÉDIAIRE

- Ce rapport doit être complété et signé par la personne de contact du coordinateur.
- L'information fournie ci-dessous doit correspondre à l'information financière qui apparaît dans le rapport financier.
- Veuillez compléter le rapport en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur **(vous pouvez trouver ce formulaire à l'adresse suivante <Préciser>).**
- Veuillez agrandir les paragraphes si nécessaire.
- **Veuillez vous référer aux conditions particulières de votre contrat de subvention et envoyer une copie du rapport à chaque adresse mentionnée.**
- L'administration contractante rejettera tout rapport incomplet ou mal complété.
- La réponse à chaque question doit couvrir la période de référence telle que précisée au point 1.6.

Table des matières

1. Description
2. Évaluation de la mise en œuvre des activités de l'action
 - 2.1 Résumé de l'action
 - 2.2 Résultats et activités
 - 2.3 Si nécessaire, veuillez soumettre un cadre logique révisé en mettant les changements en évidence.
 - 2.4 Veuillez fournir un plan d'action mis à jour
3. Bénéficiaires/entités affiliées et autre coopération

Les relations entre les entités affiliées et les co-bénéficiaires (ANAED, Jekawili, AEJT Côte d'Ivoire et Mali, Guamina, Association Tié)
4. Visibilité
5. Annexes

Liste des acronymes utilisés dans le rapport

- AEJT	Association des Enfants et Jeunes Travailleurs
- AGR	Activités Génératrices de Revenus
- ANAED	Association Nationale d'Aide à l'Enfance en Danger
- BF	Burkina Faso
- CAP	Connaissances, aptitudes et pratiques
- CI	Côte d'Ivoire
- CN AEJT	Coordination Nationale des Associations des Enfants et Jeunes Travailleurs
- CPE	Comité de Protection de l'Enfant
- DUE	Délégation de l'Union Européenne
- EJT	Enfants et jeunes travailleurs migrants
- ECPAT	End Child Prostitution, Child Pornography And Trafficking
- GE	Groupement des Enfants
- LdB	Lignes de base
- MAF	Maître artisan formateur
- MEAL	Monitoring, Evaluation, Accountability, Learning
- N/D	Non disponible
- ONG	Organisation Non Gouvernementale
- PRAEJEM	Projet Régional d'Appui aux Enfants et Jeunes Travailleurs Migrants
- TdR	Termes de référence
- SC	Save the Children
- SCI	Save the Children International
- SMT	Senior management team

1. Description

- 1.1. Nom du coordinateur du contrat de subvention: Fundación Save the Children
- 1.2. Nom et fonction de la personne de contact: Isabel García, Head of International Development Programs Fundación Save the Children
- 1.3. Nom du/des bénéficiaire(s) et de l'/des entité(s) affiliée(s) de l'action: Fundación Save the Children, Guamina, Coordination Nationale des Associations des Enfants et Jeunes Travailleurs du Mali (CNAEJT/Mali), Association Tié (Aide à l'enfance), Association des Enfants et Jeunes Travailleurs de Côte d'Ivoire, Association Nationale de l'Aide à l'Enfance en Danger (ANAED), Association JEKAWILI. Entités affiliées : Save the Children International Bureau pays Côte d'Ivoire, Save the Children International Bureau pays Burkina Faso, Save the Children International Bureau pays Mali
- 1.4. Intitulé de l'action: Promouvoir la cohésion sociale et le renforcement des moyens de subsistances des Enfants et Jeunes Travailleurs Migrants par la mise en place de mécanismes de coordination nationaux et transnationaux
- 1.5. Numéro du contrat: DCI-HUM/2014/340-162
- 1.6. Date de début et date de fin de la période de référence: 01/03/2015-29/02/2016
- 1.7. Pays ou région(s) cible(s): Le **Burkina Faso**, dans sa partie interne, et externe, vers le Mali (Bobo-Dioulasso- frontière du Mali- Sikasso) et la Côte d'Ivoire (Bobo-Banfora-Niangoloko-Yendéré). Le **Mali**, sur l'axe externe, Mali-Côte d'Ivoire (Sikasso- Kadiolo-Zégoua) et Mali-Burkina Faso (Sikasso-Heremakono –Frontière BF). La **Côte d'Ivoire** dans sa dimension interne, sur trois axesTafiré-Niakara-Katiola-Dabakala- et Bouaké-Beoumi-Sakassou - Niankara, Korhogo, Ferkessedougou, Boundiali, Tingrela,Ouangolodougou
- 1.8. Bénéficiaires finaux et/ou groupes cibles¹ (si différents) (y compris le nombre de femmes et d'hommes): 14.000 enfants/jeunes travailleurs migrants filles et garçons. Les groupes cibles sont les communautés vulnérables à risque de migration ; les acteurs sociaux étatiques ; les plateformes de coordination nationales et transnationales.
- 1.9. Pays dans le(s)quel(s) les activités sont réalisées (si différent du point 1.7):

¹ Les «groupes cibles» sont les groupes/entités pour lesquels le projet aura eu un apport direct et positif au niveau de l'objectif du projet, et les «bénéficiaires finaux» sont ceux qui bénéficieront du projet à long terme au niveau de la société ou d'un secteur en général.

2. Évaluation de la mise en œuvre des activités de l'action

2.1 Résumé de l'action

Veillez fournir un aperçu d'ensemble de la mise en œuvre de l'action pendant la période de référence (pas plus d'1/2 page).

Pour la période concernée par ce rapport, l'action est caractérisée par une exécution globale en grande mesure correspondante au plan d'action indicatif avec quelques altérations expliquées dans la section « Résultats et activités ». Globalement la grande majorité d'activités liées à l'amélioration des connaissances de risques liées à la migration (R1), d'accès aux services sociaux de base (R2) et renforcement de capacités des acteurs étatiques et non étatiques (R3) ont été abordées. En revanche, l'action n'a pu que brièvement débiter les actions visant l'accès aux formations, le développement de compétences de vie et l'amélioration de moyens de subsistance (R4).

Toutes les activités préparatoires ont été exécutées et finalisées, et une grande partie d'activités planifiées du projet pour l'année un (1) ont été entamées. Bien que l'action avance de manière similaire dans tous les trois (3) pays, une mention particulière mérite le cas de la Côte d'Ivoire où le projet COM (Children on the move) a facilité quelques actions permettant ainsi que le projet puisse progresser plus rapidement.

Concernant l'atteinte de l'objectif spécifique, les hypothèses incluses dans le cadre logique sont, en général, conformes au déroulement des événements dans les trois (3) pays d'intervention à exception des questions liées à la sécurité. D'une part, des événements d'instabilité politique et risques de sécurité associés aux violences des périodes pré-électorales, notamment au Burkina Faso, ont occasionné certaines perturbations ayant une répercussion sur le déroulement normale de l'action. Par ailleurs, toujours en lien avec les procès électoraux pendant l'année 2015 nous avons remarqué l'indisponibilité de certaines autorités locales et régionales au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire où des postes transitoires ont été désignés en attente des nominations officielles. Enfin, les risques majeurs de sécurité actuels sont liés aux attaques djihadistes dans les trois (3) pays d'intervention, y compris dans les zones de l'action. La collecte d'informations et les suivis réguliers relatifs à l'évolution de la sécurité ont été effectués (voir note explicative à l'annexe). L'impact de tous ces incidents est au niveau d'implémentation des activités, devant les équipes s'adapter aux nouvelles conditions de sécurité, et aussi d'ajustement financier nécessaire.

Veillez énumérer les indicateurs de l'objectif spécifique et indiquer le degré de réalisation de ce dernier, si cette information est disponible à ce stade:

Dans le cadre de ce rapport, nous rapportons sur le niveau des indicateurs de résultat (Outcomes) renseignables avec les données de routines à partir des objectifs spécifiques et en dessous (résultats R1-R4) et non au niveau de l'objectif général où on doit mesurer l'impact, or en une année on ne pourrait parler d'impact pour le moment.

Cependant au niveau de chaque objectif et résultat on rapporte sur les outputs y afférents. Les indicateurs du cadre logique ont été revus en fonction des résultats du travail effectué dans l'étude Lignes de Base (LdB) et CAP ainsi que l'élaboration du plan MEAL (suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage). Une nouvelle proposition de cadre logique est incluse à l'annexe. Les indicateurs renseignés ci-après correspondent à ce nouveau cadre logique car ils incluent les anciens indicateurs.

Néanmoins, nous ne pouvons à l'heure actuelle que renseigner quelques indicateurs de résultats. Cela est basé sur le fait qu'entre la réalisation de l'étude LdB et la fin de la première année le temps écoulé a été assez court de manière à pouvoir espérer produire des changements substantiels au niveau de quelques résultats du projet. Cependant, pour les indicateurs de résultats renseignés par l'étude LdB,

ces valeurs y figurent ainsi que les valeurs cible. En revanche, pour les indicateurs que nous ne pouvons pas rapporter, nous présentons l'avancé en termes d'activités réalisées afin d'atteindre ledit résultat.

OS. «OS.1. Un mécanisme de coordination transnational existe et fonctionne» (qualité) : *LdB* : Passable Collaboration (partage d'information seulement) ; *Cible* : mécanisme transnational existe et de très bonne qualité)

OS. «OS.2. Un mécanisme de coordination national existe et fonctionne» (qualité) : *LdB*: Score 2 CI : Bonne collaboration (Partage d'information + Réunion mensuelle avec PV); Score 1 Mali Passable ; BF : ND (Non déclarée) ; *Cible* : Mécanisme national existe et de très Bonne Qualité

OS. « OS.3 : Pourcentage des services de protection des enfants et jeunes travailleurs migrants appuyés qui répondent aux standards de qualité » Qualité des Services (QdS) Quality of Services QoS - SCI Child Protection Global Outcomes Indicator-Mandatory : *LdB* : 100% CI, Mali N/D, BF : N/D ; *Cible* 100%

OS. « OS.4 : Nombre d'enfants et jeunes travailleurs migrants qui ont utilisé les services de protection des enfants Utilization of Child Protection Services - SCI Child Protection Global Outcomes Indicator-Mandatory : *LdB* : CI + Mali : Enfants : Filles 1.189, Garçons 1.143 ; Jeunes : Filles 353, Garçons 339 ; Ensemble enfants et jeunes 3.024 ; BF N/D ; *Cible* à déterminer en 2016

2.2 Résultats et activités

Comment évaluez-vous les résultats obtenus jusqu'à présent? Incluez vos observations sur l'exécution et la réalisation des produits, des résultats et de l'impact par rapport à l'objectif spécifique et à l'objectif global et indiquez si l'action a eu des résultats positifs ou négatifs inattendus.

Compte tenu de l'étendue des zones d'intervention de notre projet PRAEJEM (Projet Régional d'Appui aux Enfants et Jeunes travailleurs Migrants), de la complexité de la question des enfants et jeunes travailleurs migrants et du nombre important d'acteurs impliqués, la mobilisation générale des parties prenantes dans les trois (3) pays et le développement d'outils de gestion coordonnés ont été intenses et ont requis des efforts importants de la part des staffs du projet. Tout d'abord, la phase de démarrage du projet a formellement débuté dans les trois (3) pays avec l'organisation des lancements officiels au niveau régional et par pays. Les bases nécessaires du projet ont été établies pendant le premier semestre pour le début effectif de la mise en œuvre des activités avec les différentes parties prenantes, les bénéficiaires et groupes cibles visant l'atteinte de l'objectif spécifique du projet.

Une mention spéciale mérite la mobilisation des acteurs, dans sa majorité publics et associatifs, dès le début d'activités. Ainsi, au cours des lancements officiels mais aussi d'autres activités telles que réunions sectorielles, présentation du projet, réunions de travail locales, nationales et régionales, nous avons fait la diffusion du projet et son approche en mobilisant et rencontrant des acteurs des trois (3) pays :

Burkina Faso : la Direction de la lutte contre les violences faites aux enfants du Ministère de l'Action sociale et de la solidarité nationale ; le Haut-commissaire de la province de la Comoé ; le Gouvernorat de la Région des Cascades ; la Présidente de la Délégation Spéciale de la Commune de Banfora ; Terre des Hommes ; le RAO

Côte d'Ivoire : le Comité Interministériel de lutte contre la traite et le travail des enfants ; les directions régionales de la Formation professionnelle, des Affaires sociales, du Travail, de la

Protection de l'enfant du Ministère en charge de la Famille, de la Femme et de l'Enfant ; les Chambres Régionales des Métiers, les Préfets de Région/Départements ou leurs représentants, Maires ou représentants des 12 sites du Projet ; les leaders des communautés CEDEAO ; le RAO.

Mali : la Direction nationale de la promotion de l'enfant et de la famille ; la Cellule nationale de lutte contre le travail des enfants ; la Coalition malienne des droits des enfants ; l'Association des municipalités du Mali ; le Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'autonomisation ; direction régionale de Promotion de la femme, enfant et famille ; Gouvernorat à Sikasso ; des préfectures de Sikasso et de Kadiolo ; des mairies de Hérémakono (Finkolo), de Sikasso, de Loulouni, de Zégoua et de Kadiolo ; Terre des Hommes ; le Samu Social ; le Réseau des Communicateurs Traditionnels ; le Haut Conseil Islamique.

Par ailleurs, des réunions de mise à jour ont été organisées avec les Délégations de l'Union Européenne des trois (3) pays concernés.

Etant donné les enjeux du projet en termes de coordination entre les divers acteurs dans les trois (3) pays, nous avons commencé à promouvoir la mise en place des mécanismes de coordination au sein du projet. Ce processus est facilité par l'existence d'une expérience préalable dans l'implémentation de projets avec tous les autres bénéficiaires du contrat. L'harmonisation déjà existante dans les procédures au sein de Save the Children des différents pays favorise également cette coordination et cohérence globale.

Nous estimons qu'en général le projet a déjà pu mobiliser une grande quantité d'acteurs et installer une dynamique d'échange et partage d'information entre les parties prenantes, surtout les acteurs directement impliqués dans la mise en œuvre. Cela a bâti les bases nécessaires pour qu'au cours du deuxième semestre, mais surtout en année deux (2) de l'action, des résultats substantiels soient atteints au niveau des bénéficiaires du projet. Les mécanismes de coordination au niveau national ont été identifiés et renforcés, alors qu'au niveau transnational l'action a à peine pu avoir des résultats substantiels. Cela veut dire qu'au niveau du R2 (accès aux services sociaux de base) nous observons une collaboration renforcée au niveau des services locaux permettant d'une part améliorer la gestion de cas (toujours avec des chiffres timides mais en augmentation) et d'autre part préparer les services sociaux pour une collaboration plus étroite au niveau transfrontalier.

Par ailleurs, les activités de sensibilisation et amélioration des connaissances liées aux risques liés à la migration (R1) ont été très bien accueillies par les populations. L'étude LdB et CAP a confirmé la pertinence de mettre en œuvre ces activités mais elle a aussi mis en évidence la nécessité de les compléter avec d'autres actions visant l'amélioration des conditions de vie des enfants et jeunes. En fonction du poids que les raisons économiques ont dans la décision d'aller en migration (aussi remarqué par les agents sur le terrain), les communautés ont largement exprimé leur accord dans la convenance d'avoir inclut dans l'action un volet adressé à la formation professionnelle et l'amélioration des conditions de vie. C'est pour cela qu'une grande expectative de la part de bénéficiaires et parties prenantes a été constatée par rapport au début des activités en lien avec l'amélioration des conditions économiques (R4).

Enfin, les activités du résultat sur le renforcement de capacités des acteurs étatiques et non étatiques (R3), ont largement débuté. Néanmoins, nous estimons que la mise en pratique de connaissances acquises sera ressentie à partir de la deuxième année. Une mention spéciale mérite le renforcement des AEJT qui ont bénéficié de l'achat de matériel, sont accompagnés par les co-bénéficiaires du contrat pendant les activités sur le terrain, participent à tous les ateliers/rencontres régionales de l'action et ont débuté un processus de renforcement institutionnel et organisationnel (voir en annexe un diagnostic institutionnel et une fiche d'autoévaluation que nous avons y inclus surtout afin de montrer la méthodologie utilisée).

Veillez énumérer tous les résultats, en indiquant les progrès réalisés par rapport aux indicateurs, de même que toutes les activités connexes exécutées pendant la période de référence, conformément à l'annexe 1.

R1 - «Les enfants/jeunes et les communautés connaissent les risques associés au travail notamment dans le contexte de la migration et collaborent à l'identification et au signalement des cas de protection d'enfants travailleurs auprès des services agréés »

<Quantifier chaque résultat obtenu depuis le début de l'action et expliquer tous les changements intervenus, principalement les éventuelles contre-performances; veuillez vous référer aux indicateurs et aux hypothèses du cadre logique> ;

Indicateurs du R1 :

R1.1. « Pourcentage de personnes (enfants, jeunes et adultes) sensibilisés sur les risques liés à une migration dangereuse ». *LdB* : 28,55% (BF, CI, Mali - Zone PRAEJEM) ; *Cible* 80%

R1.2. « Pourcentage de personnes (enfants, jeunes et adultes) sensibilisés ayant changé de comportement (prennent des précautions pour atténuer les risques liées à la migration dangereuse) » : *LdB* : 66.67% CI (BF, Mali N/D) ; *Cible* 50% (Zone PRAEJEM)

R1.3. « Pourcentage des enfants prennent des précautions pour atténuer les risques liées à la migration dangereuse » : *LdB* : 66.59% CI (BF, Mali N/D) ; *Cible* 60% (Zone PRAEJEM)

R1.4. « Pourcentage d'enfants (% des filles et % des garçons) connaissent les services de protection disponibles et leur rôle » : *LdB* : 66.59% CI ; (BF, Mali N/D) : *Cible* 60% (Zone PRAEJEM)

R1.5. « Pourcentage d'adultes connaissant les services de protection disponibles et leur rôle » : *LdB* : 66.59% CI (BF, Mali N/D) ; *Cible* : 60% (Zone PRAEJEM)

Activités

A1.1 Ligne de base - Recherche, Connaissances/Attitudes/Pratiques sur les enfants travailleurs migrants et l'accès aux services de base

Cette activité a été entièrement réalisée et le rapport final de l'étude a été validé en décembre 2015. L'équipe de consultants recrutée comportait un consultant principal chargé de coordonner l'étude (basé à Bouaké en Côte d'Ivoire) et deux consultants adjoints au Burkina Faso et Mali. Un retard de six (6) semaines dans le processus de recrutement de l'équipe de consultants a été observé, lié lui-même au recrutement tardif du Coordinateur régional du projet ; ce qui a entraîné le retard dans la réalisation de l'étude, étant donné que c'est lui qui devait coordonner cette activité régionale.

Cette étude a permis d'établir la situation de référence comprenant à la fois le diagnostic et l'adoption de lignes de base précisant, entre autres, les différents indicateurs pertinents à retenir pour le projet. Les données fournies par les consultants ont plus précisément servi à :

- Mettre à jour les informations concernant les caractéristiques des enfants et jeunes travailleurs migrants et les différents services et dispositifs de protection

- Etablir la base de référence pour chaque indicateur et reformuler les indicateurs du cadre logique
- Identifier les critères et freins à l'accessibilité et à l'utilisation, aux services sociaux, à la formation, et l'emploi des enfants et jeunes travailleurs migrants
- Mesurer le niveau d'information et de connaissance et déterminer les attitudes et pratiques des parents, enfants/ jeunes et des communautés sur les questions de protection de l'enfant et les risques associés au travail des enfants/jeunes travailleurs migrants
- Cartographier les principaux corridors et endroits de passage des enfants et jeunes travailleurs migrants
- Proposer des recommandations d'amélioration des mécanismes pour une meilleure protection et prise en charge
- Affiner la stratégie d'intervention du projet, notamment les stratégies de communication, les propositions d'alternatives, les messages, etc. pour une mobilisation sociale des communautés et des leaders autour du projet.

En termes d'enjeux dans la réalisation de l'étude, une lenteur a été constatée dans l'analyse des données due au fait que les enquêteurs ont collecté une grande quantité d'informations mais aussi aux défis liés à la coordination entre les membres de l'équipe de consultants. Par ailleurs, la collecte d'informations et le suivi régulier relatif à l'évolution de la sécurité dans les zones du projet ont dû être faits afin que l'étude terrain puisse être réalisée.

Enfin, des ateliers de restitution des résultats sont prévus en début d'année 2.

A1.2 - «Création/Renforcement des points d'écoute et des comités de surveillance le long des routes de migration en lien avec les syndicats de transport et les postes frontières».

Cette activité a été réalisée dans les trois (3) pays par les partenaires de mise en œuvre avec l'appui de Save the Children. Tout d'abord les points d'écoute et les sites de surveillance existants au sein des communautés ont été identifiés en collaboration avec les travailleurs sociaux, les syndicats de transport routière et les leaders communautaires conformément aux activités dans le cadre des programmes similaires précédemment implémentés par Save the Children. Le rôle des AEJT a été essentiel vu leurs connaissance du terrain mais aussi parce qu'en grande mesure elles contribuent à la gestion de ces points d'écoute.

On note que 54 points d'écoute ont été créés et 17 renforcés, faisant ainsi un total de 71 points d'écoute dans les 22 sites du projet avec une distribution par pays montrée ci-après:

<i>Pays</i>	<i>Points d'écoute</i>	
	<i>Créés</i>	<i>Renforcés</i>
<i>Burkina Faso</i>	10	5
<i>Côte d'Ivoire</i>	37	12
<i>Mali</i>	7	0
<i>Total</i>	54	17

Identifiés pour la plupart dans des zones de grandes affluences comme les gares routières, ces points d'écoute ont par la suite été renforcés essentiellement à travers l'achat d'équipement (petits matériels de bureau, tables, bancs, chaises, appareils photos, et parfois la construction de petits hangars) et l'organisation des séances de formation pour améliorer les compétences des animateurs en pré-identification, écoute primaire et référencement des enfants et jeunes migrants. Ces actions du projet ont permis de mieux préparer la zone d'intervention et ainsi de pouvoir débiter les activités

d'identification et référencement des enfants/jeunes migrants vers les services sociaux étatiques dans les trois (3) pays.

Burkina Faso

Des prises de contact avec les autorités locales (chefs de quartier, chefs de village, leaders religieux, autorités administratives) ont été organisés afin de faire connaître le début d'activités sur le territoire. Ceci visait entre autres la facilitation et redynamisation des dispositifs de points d'écoute et des comités de surveillance. Les séances en renforcement de capacités dans les différents points d'écoute au Burkina Faso ont été organisées par l'association partenaire du projet Tié allant de décembre 2015 jusqu'à février 2016. Ces points d'écoute se trouvent à Banfora, Niangoloko, Orodara et Koloko.

Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire le projet profite des activités menées dans le cadre du projet COM² (Children On the Move) portant sur la protection des enfants en mobilité à l'intérieur du pays. La création / renforcement de ces points d'écoute a ainsi été facilité par le contact déjà établi dans le cadre de ce projet. En particulier, nous avons tenu des séances de travail pendant les mois d'avril et mai 2015 avec les différents partenaires de mise en œuvre que sont les autorités administratives locales, la police, les communautés, les Comités de Protection de l'Enfant (CPE), les Groupements des Enfants (GE) et des sections de l'AEJT. A l'heure actuelle le projet en Côte d'Ivoire compte avec 49 points d'écoute dans les localités du centre (Bouaké, Béoumi, Sakassou, Katiola, Dabakala, Niakara et Tafiré) et du nord (Korhogo, Ferkessédougou, Ouangolodougou, Boundiali et Tengrela) du pays.

Mali

Les points d'écoute ont été identifiés avec pour la plupart l'implication des autorités communales de Héremakono, Kadiolo, Loulouni et Nimbougou. Dans le cas du Mali ces points d'écoute sont souvent associés au partenaire AEJT. Pour leur création /renforcement, l'équipe du projet en collaboration avec les mairies et les représentants de l'AEJT, a procédé à l'identification de sites devant abriter ces points d'écoute. Les séances en renforcement de capacités sur les thèmes avant mentionnées ont été organisées pendant les mois de juin et juillet 2015. Grâce aux activités de création des points d'écoute, aujourd'hui le projet compte avec 7 points d'écoute à Héremakono, Kadiolo, Loulouni Nimbougou, 2 à Sikasso (quartiers de Sanoubougou et de Hamdallaye) et Zégoua.

Selon les activités qui avaient été planifiées, aucun changement n'est à souligner ici. Il faut noter qu'il reste trois (3) points d'écoute à créer ainsi que renforcer les 16 comités de surveillance pendant la deuxième année au Mali. Par ailleurs, nous n'avons identifié aucun risque sur cette activité à l'heure actuelle et le renforcement de ces points d'écoute est programmé à continuer pendant l'année deux (2).

A1.3 - «Atelier régional d'élaboration de documents/supports/modules de formation sur les risques liés à la migration des enfants/jeunes travailleurs par une équipe technique »

Cette activité avait pour objectif d'élaborer des supports de formation des risques à la migration à partir des résultats, de la documentation et des leçons apprises des projets de Save the Children et de ses partenaires dans la mise en œuvre de l'approche «mobilité des enfants».

Les activités de préparation pour la réalisation de ce premier atelier régional prévu au Mali ont débuté pendant le mois de juillet. Après évaluation logistique, budgétaire et de sécurité, il a été arrêté que cet atelier soit tenu à la fin du mois d'août à Sikasso, principale ville dans la zone d'intervention du projet dans le territoire malien. Initialement prévue pour le mois de juillet, l'organisation de cette activité a donc subi un retard d'un mois. La raison principale de ce changement est liée à la cohérence recherchée avec l'activité « A1.1 Ligne de base - Recherche, Connaissances/Attitudes/Pratiques sur

² Projet mis en œuvre entre le 1/1/2014 jusqu'au 31/12/2016 dans les mêmes régions ivoiriennes que le projet faisant l'objet de ce rapport

les enfants travailleurs migrants et l'accès aux services de base ». Il a été jugé important d'avoir d'abord au moins quelques données provisoires de cette étude afin de bien définir les documents, supports et modules de formation en fonction des informations collectées sur le terrain (surtout de type qualitatives).

Ainsi, du 31 août au 4 septembre 2015 se sont tenus à l'Hôtel du Cinquantenaire à Sikasso les travaux de l'atelier régional d'élaboration de documents/supports/modules de formation sur les risques liés à la migration des enfants/jeunes travailleurs. Organisé par Save the Children, la rencontre de cinq (5) jours a regroupé les chefs de projet de Save the Children, les représentants des partenaires, des services techniques en charge de la protection des enfants des pays concernés, soit un total de 15 participants, dont 2 femmes et 3 représentants des enfants et jeunes (AEJT). Au terme de cette rencontre, trois (3) modules déclinés en sessions ont été élaborés. Il s'agit de:

- **Module 1 - L'accompagnement protecteur des enfants** (5 sessions): postulat de base de travail dans l'accompagnement protecteur de l'enfant (APE); capitalisation de l'APE; le lien entre l'APE et la protection des enfants; les dispositifs de l'APE; la qualité de l'APE
- **Module 2 - La mobilité** (3 sessions): les concepts de base de la mobilité; les instruments juridiques en rapport avec la mobilité des enfants et jeunes; les facteurs de risques et de vulnérabilité des enfants et jeunes migrants
- **Module 3 - Le filet de protection des enfants et jeunes migrants** (3 sessions) : l'aperçu du PRAEJEM; description des enfants bénéficiaires; les normes juridiques clés et la notion de protection des enfants

En se fondant sur l'existant, le groupe de travail a fait un examen des modules et supports existants en vue de les adapter au concept de la migration des enfants et jeunes en migration. Cette activité a facilité la réalisation de celles qui dépendent d'elle : cet atelier a permis de débiter toute une série d'activités et ateliers à être organisés tout au long du projet, notamment « l'Activité 1.4 : Atelier national de formation des formateurs sur la conduite d'une session de formation sur les risques liés à la migration des enfants/jeunes travailleurs », « l'Activité 1.5 : Atelier national de formation des partenaires étatiques et non étatiques sur les risques liés à la mobilité des enfants, des droits des enfants, le filet de protection, accompagnement protecteur des enfants », « l'Activité 1.6 : Développement de matériel de communication pour les sensibilisations sur les droits des enfants/jeunes travailleurs migrants le long des axes de migration transfrontalière », et « l'Activité 1.7: Réalisation de campagnes interactives multimédia de sensibilisation ».

Il faut noter que des importantes actions et mesures prises par le département de logistique ont été prises afin d'assurer la sécurité des intervenants venant des trois (3) pays.

A1.4 - «Atelier national de formation des formateurs sur la conduite d'une session de formation sur les risques liés à la migration des enfants/jeunes travailleurs, et le contenu des documents /supports/ modules/»

Cette activité avait comme préalable l'atelier A1.3 que nous venons de décrire. A l'issue donc de cette activité de l'atelier régional d'élaboration de documents/supports/modules, chaque pays s'est retrouvé avec un pool d'acteurs de protection de l'enfant pour conduire la formation des formateurs. Cette activité a été organisée entre octobre et décembre 2015 en fonction de chaque pays (voir tableau ci-après). En général, les objectifs escomptés globaux de renforcer les connaissances des formateurs ont été atteints avec une satisfaction des participants. Suite aux évaluations organisées après la tenue des ateliers, nous avons pu constater une amélioration consistante des connaissances des personnes formées en la matière (les risques liés à la migration) mais aussi aux méthodes pour conduire une session de formation. Ces personnes (formateurs) ont donc assuré les formations sous la supervision des chefs de projet de Save the Children et les partenaires. En total 61 personnes ont bénéficié des sessions de formation dont 18 femmes :

<i>Pays</i>	<i>Date et lieu de l'atelier</i>	<i>Personnes formées</i>	
		<i>Total</i>	<i>Femmes</i>
<i>Burkina Faso</i>	<i>19 – 23 octobre à Bobo-Dioulasso</i>	19	2
<i>Côte d'Ivoire</i>	<i>18 – 23 septembre à Korhogo</i>	19	7
<i>Mali</i>	<i>19 au 23 octobre 2015 à Kadiolo</i>	25	9
<i>Total</i>		61	18

Au titre du profil des acteurs, les bénéficiaires des formations appartenaient à quatre (4) groupes différents :

- **Acteurs étatiques** de l'éducation, santé, action ou affaires sociales, gendarmerie, police, services de la jeunesse et formation professionnelle, agence national de l'emploi.
- **Organisations de la société civile** : groupes de base AEJT, associations de femmes, coopératives de producteurs.
- **Syndicats des transporteurs et responsables des centres/écoles de formation professionnelle.**
- **Secteur privé** : radios locales

Après avoir passé en revue les modules, déterminé le profil des acteurs à former par les formateurs et préparé le chronogramme de la formation, l'équipe de chaque pays a proposé un contenu bien précis pour les sessions de restitution. La méthodologie participative adoptée a aidé les participants à se familiariser avec les modules surtout pendant les séances de simulation. Des stratégies intégrées mais adaptées au pays ont ensuite été prises :

Burkina Faso

Il a été admis que les représentants des structures associatives et services techniques à la formation des formateurs seraient d'office des points focaux du projet pour conduire des sessions de restitution et accompagner le reste du processus de mise en œuvre des activités. Les points focaux sont issus des services techniques tels l'Action sociale, la Direction de la jeunesse et de la formation professionnelle, l'Inspection du travail, les associations.

Conduite par les personnes ayant participé à l'atelier d'élaboration en collaboration avec le chef de zone de Terre des Hommes à Bobo-Dioulasso, la formation a permis d'approfondir les connaissances de 19 acteurs et de les outiller pour assurer la formation dans les cinq (5) localités du projet. Durant quatre (4) jours, ces formateurs ont déroulé les modules cités dans l'activité A1.3 sous la supervision du conseiller technique en protection de Save the Children. A la fin de la session, les différents résultats des travaux de groupe validés ont été partagé à l'ensemble des participants pour s'en servir au cours des prochaines sessions de formation qu'ils ou elles conduiront.

Côte d'Ivoire

Les sessions de formations ont été conduites par le chef de projet de Save the Children et appuyées par des staffs des partenaires ayant aussi pris part à l'atelier d'élaboration des modules de formation tenu à Sikasso au Mali. Elle s'est étendue sur quatre (4) jours dont le dernier a servi à la mise en situation pratique de formation, ce qui a permis de jauger l'acquisition de connaissances aussi bien théorique que pratique. En perspective, pour former les policiers et gendarmes des 12 zones du projet, des démarches sont en cours et ont permis d'identifier quatre (4) policiers formateurs.

Mali

L'animation de la session de formation a été assurée par trois (3) concepteurs des modules de formation à Sikasso. Ce pool de facilitateurs était constitué du chef de projet et le conseiller technique Save the Children, coordinateur dur RAO (Réseau Afrique de l'Ouest), chef de la Division enfant de la Direction de la promotion de la femme, enfant et de la famille. Cette trame variée de facilitateurs a été une valeur ajoutée de mutualisation des expériences de la partie gouvernementale et de celle d'une ONG possédant une expertise sur la thématique mobilité.

Nous n'envisageons aucun changement pour cette activité et quelques sessions de renforcement sont programmées pour l'année deux (2). Aucun risque n'a été identifié à l'heure actuelle non plus.

A1.5 - «Atelier de formation des partenaires étatiques et non étatiques sur les risques liés à la mobilité des enfants, des droits des enfants, le filet de protection, accompagnement protecteur des enfants »

Faisant suite à l'activité A1.4 d'atelier national de formation des formateurs que nous venons de décrire, les sessions de formation des partenaires étatiques et non étatiques portaient sur les risques liés à la mobilité des enfants, les droits des enfants, le filet de protection et l'accompagnement protecteur. Elles se sont déroulées entre octobre 2015 et février 2016 sur les différents sites d'intervention du projet dans les trois (3) pays. Animées par les formateurs qui préalablement avaient bénéficié de l'activité de formation des formateurs (points focaux), ces sessions ont touché un total de 800 acteurs dont 190 femmes.

Toujours en partenariat avec les institutions publiques parties prenantes du projet dans les trois (3) pays, il est à souligner l'investissement de celles-ci notamment : les services régionaux de l'Action sociale au **Burkina Faso** ; les membres des CPE en **Côte d'Ivoire** ; la Direction nationale de la promotion de la femme, enfant et famille, la Direction régionale de la jeunesse, le Centre d'animation pédagogique et la Direction régionale de la formation professionnelle au **Mali**. Ces formations ont ciblé les représentants des services techniques locaux, policiers, syndicats de transporteurs, chambres de métier, les autorités communales, les membres des ONG locales, associations de femmes et jeunes, les leaders communautaires et les organisations socioprofessionnelles. La répartition des acteurs formés par pays se présente dans le tableau ci-après :

	<i>Personnes formées</i>	
<i>Pays</i>	<i>Total</i>	<i>Femmes</i>
<i>Burkina Faso</i>	150	25
<i>Côte d'Ivoire</i>	264	77
<i>Mali</i>	386	88
<i>Total</i>	800	190

Les sessions de formation ont eu une durée de deux (2) jours dans chaque pays. Le contenu des modules dispensés a été bien apprécié de façon globale par les acteurs selon les évaluations post formation. Ils se sont engagés à sensibiliser leurs pairs, à participer à l'identification et à la prise en charge des enfants et jeunes travailleurs migrants. Les thèmes traités sont : droits et protection de l'enfant, les instruments juridiques nationaux et internationaux de protection de l'enfant, les facteurs et les risques liés à la mobilité, l'environnement protecteur et les filets de protection de l'enfant.

En prélude et au terme de chaque session de formation, un pré test et un post test sont réalisés pour mesurer le progrès réalisé par les bénéficiaires au niveau de l'acquisition de connaissances. En général, le pourcentage de ceux qui obtiennent au post test une note supérieure à 10/20 dépasse 80%. On note aussi le désir des bénéficiaires de faire bénéficier les informations reçues à leur pair à travers les restitutions, notamment au niveau des associations de femmes. En particulier, nous avons constaté que les acteurs formés ont amélioré leurs capacités à définir et expliquer les notions clés de protection et de droits de l'enfant et ils se sont imprégnés des principales normes nationales et internationales de protection de l'enfant.

Nous n'envisageons aucun changement pour cette activité et nous comptons faire une évaluation de la mise en pratique des connaissances ainsi que continuer avec ces formations en année deux (2). Aucun risque n'a été identifié à l'heure actuelle. Veuillez noter néanmoins que pour cette activité nous avons considéré les fonds mis à disposition dans sa globalité pour les trois (3) pays. D'une part, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire l'utilisation de ces fonds a été largement dépassée selon la prévision alors qu'au Mali la ligne budgétaire détienne toujours une grande partie des fonds à disposition.

A1.6 - «Développement de matériel de communication pour les sensibilisations sur les droits des enfants/jeunes travailleurs migrants le long des axes de migration transfrontalière »

Cette activité était dépendante de l'activité A1.3 et elle s'inscrit dans un processus allant de la collecte du matériel de communication, à leur harmonisation en passant par leur adaptation aux réalités socioculturelles jusqu'à leur transcription dans les langues locales dans le but de réaliser les séances de sensibilisation. Intervenant dans des zones culturelles et linguistiques communes aux trois (3) pays, il a été impératif que le projet mutualise les messages et outils de communication utilisés. Un travail d'harmonisation et contextualisation au pays et à la cible a demandé des efforts importants de la part des équipes projet qui par la suite, a permis la production du matériel de communication pour les sensibilisations qui en grande mesure a été produit en année un (1).

En particulier, au sein de cette activité A1.6 existe une **sous activité « A1.6.1 Atelier régional de conception de et d'harmonisation des outils de communication pour la sensibilisation de masse »** dont son organisation a permis d'aborder le développement de matériel de communication. Mis en œuvre du 3 au 7 du mois d'octobre à Bouaké en Côte d'Ivoire, cet atelier a consisté à l'élaboration des messages de sensibilisation sur les risques liés à la migration, la protection des enfants/jeunes travailleurs migrants et les services de protection. Ces messages ciblaient les étapes de la migration, à savoir zone de départ, de transit et de destination/arrivée.

Ont pris part à cette activité, des différents spécialistes de la communication et de la protection de l'enfant des trois (3) pays de mise en œuvre du projet. Au total 95 messages de sensibilisation (26 pour le départ, 29 pour le transit et 40 pour la destination) ont été élaborés devant ensuite faire l'objet de validation au niveau national avant leur utilisation. En effet, parmi les recommandations de l'atelier, l'une des plus importantes était la validation technique des messages et support de sensibilisation par l'acteur étatique de tutelle pertinent avec les structures associatives de protection de l'enfant de chaque pays.

Après toutes les activités de design et harmonisation, la **Sous Activité 1.6.2 CI : Production de matériel de communication** a en grande mesure débuté en année un (1) (voir à l'annexe dans le plan de communication et visibilité pour plus de précisions). Nous avons entamé les démarches d'une grande partie de cette production dont quelques produits sont complètement achevés et quelques autres sont en cours de finalisation d'élaboration par les prestataires recrutés dans chaque pays.

Burkina Faso

Les recommandations de l'atelier ont été suivies et mises en œuvre à travers une rencontre qui a réuni la Direction de la lutte contre les violences faites aux enfants, les associations et ONG telle que Terre

des Hommes et les radios communautaires identifiées pour la production et la diffusion des émissions de sensibilisation. Ainsi, l'ensemble de ces acteurs ont examiné les messages issus de l'atelier de Bouaké selon le contexte burkinabè avant de procéder à la validation technique. Ces messages de sensibilisation validés ont été transmis à toutes les structures associatives et aux médias pour diffusion.

Côte d'Ivoire

Les messages de sensibilisation élaborés n'ont pas encore été validés au niveau national à cause du changement intervenu dans la formation du dernier gouvernement de Côte d'Ivoire. Des démarches sont en cours afin de reprendre contact avec les acteurs gouvernementaux indiqués. Pour cette raison, nous observons un dynamisme plus faible concernant la production du matériel de communication dans ce pays par rapport aux autres.

Mali

Conformément au point d'action découlant de l'atelier de Bouaké en Côte d'Ivoire tous les messages et outils esquissés du départ en passant par le transit jusqu'à la destination ont été passés en revue de façon minutieuse par des voix autorisées dans un contexte socioculturel qu'ils maîtrisent. Les amendements, reformulations et ajouts ont été portés directement sur le draft des messages conçus. Finalement la partie malienne a techniquement validé ces messages. Ils sont désormais prêts à être utilisés à des fins de sensibilisation, de communication de proximité et médiatique dans le cadre du projet.

Nous n'envisageons aucun changement pour cette activité. Aucun risque n'a été identifié à l'heure actuelle non plus.

A1.7 - «Réalisation de campagnes interactives multimédia de sensibilisation »

Cette activité est parmi les actions phare du projet en ce qui concerne le volet protection et le travail direct de sensibilisation effectué directement avec les communautés. C'est également dans le cadre de cette activité qu'une grande partie des actions incluses dans le plan de communication et visibilité sont mises en œuvre. Elle est constituée d'actions alliant modernité (essentiellement les émissions radiophoniques) et tradition (les causeries éducatives, les séances de balanishow, le ciné numérique, etc.). L'impact recherché est la large information des enfants/jeunes et des communautés sur les risques liés à la mobilité afin de susciter l'engagement des communautés à protéger et à accompagner les enfants et jeunes travailleurs migrants.

En ce qui concerne les émissions radiophoniques, un accord de partenariat entre chaque radio et un partenaire de mise en œuvre du projet a été établi sur la base de Termes de Référence (TdR) élaborés afin d'établir des critères claires de choix de radios. Les accords de partenariat ont pour objet de renforcer des actions de sensibilisation des communautés pour une dimension plus large sur la problématique de la migration des enfants et jeunes à travers l'implication d'autres intervenants de la protection dans le processus de production des émissions.

Dans le cas des actions plus « traditionnelles » au niveau communautaire, celles-ci ont été organisées en collaboration avec les partenaires y compris les AEJT. En effet, par ces séances d'informations et de sensibilisation, les représentants de l'Association des Enfants et Jeunes Travailleurs, ont pu servir de relais pour renforcer davantage les connaissances des participants sur des sujets relatifs à la protection des enfants et jeunes travailleurs migrants. Au cours de son déroulement, les participants posent des questions de clarification et de compréhension auxquelles les animateurs répondent. Aussi, dans certains cas, des pré-tests et post-tests sont organisés permettant de mesurer les connaissances acquises. Ces actions plus traditionnelles diffèrent en grande mesure en fonction du pays concerné.

Afin de donner un aperçu des chiffres généraux des activités et les personnes touchées par celles-ci, nous présentons ci-après un tableau récapitulatif :

	<i>Personnes ayant été touchées par l'activité A1.7</i>	
<i>Pays</i>	<i>Emissions radiophoniques</i>	<i>Activités « traditionnelles »</i>
<i>Burkina Faso</i>	<i>4 magazines, 5 microprogrammes et 4 tables rondes</i>	<i>4.243</i>
<i>Côte d'Ivoire</i>	<i>(voir explication ci-après) *</i>	<i>11.503</i>
<i>Mali</i>	<i>392.098</i>	<i>8.743</i>
<i>Total</i>		<i>24.489</i>

* Compte tenu du fait que les méthodes de calcul du nombre d'auditeurs des radios locales qui diffusent les émissions radios ne sont suffisamment pas convaincantes, au niveau de la Côte d'Ivoire, nous ne pouvons pas à l'heure actuelle avancer de chiffres concernant le nombre de personnes touchées. Cependant, nous savons que Bouaké, 2^{ème} ville du pays possède une population qui avoisine un (1) million d'habitants, avec une (1) radio en partenariat avec le projet qui diffuse depuis janvier 2016 à raison de deux (2) fois par jour des émissions radio. A Korhogo, une autre grande ville de plus de 500.000 habitants, une radio locale très écoutée par la population diffuse également des émissions radios.

Burkina Faso

Les radios communautaires retenues ont déjà une expérience sur les questions de migrations des jeunes, une grande couverture de la zone d'intervention et la plus part ont déjà collaboré avec Save the Children dans le cadre du projet PACTE (Lutte contre le trafic des enfants en Afrique de l'Ouest, de 2005 à 2009). Ce sont quatre (4) radios qui ont été identifiées : Radio Munyu dans la province de la Comoé, Radio Oméga et Radio Savane FM dans le Houet, et la radio Voix du Verger dans le Kénédougou.

Sur la base des critères établis, les responsables des radios ont produit et diffusé des magazines sur la migration des enfants et des jeunes ainsi qu'organisé des jeux radiophoniques. Ces radios avec une grande couverture géographique, ont réalisé et diffusé quatre (4) magazines, cinq (5) jeux radiophoniques et six (6) micros programmes sur les thèmes suivants : « les risques et vulnérabilité des enfants en mobilité » ; « l'exploitation des enfants et jeunes travailleurs » ; « la traite des enfants, comment référer un enfant ? » ; et « vers quels services faut-il les référer pour sa prise en charge ? ».

En plus des émissions radiophoniques, nous avons organisé 27 causeries éducatives avec les membres des associations de femmes et des jeunes, cinq (5) conférences dans les établissements secondaires, dix (10) ciné-débats et cinq (5) théâtres forum. Ce sont au total 4.243 personnes qui ont participé à ces activités d'information et d'éducation pour le changement de comportement.

Côte d'Ivoire

En ce qui concerne l'identification et partenariat avec les radios de proximité en vue de la diffusion des spots et messages radios relatifs à la protection des enfants/jeunes et les services de protection et de prise en charge disponibles, 11 radios locales ont été identifiées et diffusent des émissions dans 11 localités du projet : Radio Sinaï de Korhogo, Radio Bagoué de Boundiali, Radio Binkady de Tengrela, Radio Communale de Ferkessédougou, Radio Communale de Ouangolodougou, Radio Walèbo de Sakassou, Media Plus de Bouaké, Radio Ivoire de Niakara, Radio Sellyo de Dabakala, Voix du

Hambol de Katiola et le Katinan de Tafiré . Enfin, on peut noter que certaines d'entre d'elles diffusent grâce à ces partenariats des émissions radios pendant plusieurs semaines.

Par ailleurs, nous avons organisé des sensibilisations de masse et de proximité. Cette activité s'est focalisée en particulier sur les groupes sociaux déjà constitués au sein des communautés pour la mobilisation des participants à ces sessions de sensibilisation. Il s'agit notamment des Comités de Protection de l'Enfant, des AEJT, des associations des femmes et jeunes et les « grains de thé³ ». Une fois ces participants regroupés (20 à 24 hommes et femmes), un agent terrain avec l'appui d'un agent communautaire développe le thème choisi souvent en langue locale (Senoufo, Baoulé, Dioula) ou en français. Au total, 346 sessions de sensibilisations ont été organisées ayant touché 11.503 personnes (4.727 enfants/jeunes, 3.046 hommes et 3.730 femmes) dans tous les localités du projet.

Mali

Des protocoles de collaboration annuels ont été signés avec sept (7) radios de proximité dont trois (3) à Sikasso, deux (2) à Zégoua, une (1) à Loulouni, une (1) à Kadiolo. En étroite collaboration avec l'AEJT sept (7) émissions radiophoniques ont été animées portant sur la présentation du projet en termes d'objectifs, de zones et domaines d'intervention, de cibles visées et de partenaires de mise en œuvre. Au total, selon les calculs effectués par les radios, nous estimons que 392.098 personnes ont été touchées par ces émissions radiophoniques.

En ce qui concerne les activités de sensibilisation de proximité, c'est au Mali où celles-ci ont été plus développées. Nous avons réalisé de causeries éducatives, des séances de balanishow et des cinémas numériques suivis de débat. Pour la période, 44 causeries éducatives ont été réalisées à l'intention de 653 participants dont 321 enfants. Les thèmes suivants ont été abordés lors de ces causeries :

- les facteurs de vulnérabilité des enfants, l'exploitation et les pires formes de travail des enfants
- les droits des enfants, le filet de protection des enfants, l'accompagnement protecteur des enfants
- les causes et les mesures de protection à la mobilité dangereuse des enfants/jeunes travailleurs
- la définition de concepts : enfants/jeunes

Quarante cinq (45) séances de Balanishow ont été organisées et ont regroupé 7.342 participants dont 4.207 enfants. Afin de mieux sensibiliser les communautés sur les risques liés à la migration dangereuse, sept (7) séances de cinéma débat ont été organisées en raison de deux (2) projections pour les sites de Sikasso et de Zégoua, une projection pour le site de Loulouni, une projection pour le site de Kadiolo et une projection pour le site de Hérémakono. Les sept (7) séances ont regroupé 748 participants.

Nous n'envisageons aucun changement pour cette activité. Aucun risque n'a été identifié à l'heure actuelle non plus.

A1.8 - «Organisation des sessions de compétences de vie des enfants et jeunes des familles et communautés vulnérables liées à la migration/mobilité »

Ces sessions ont pour objet de sensibiliser davantage les enfants et les jeunes sur les bonnes pratiques de vie afin de les préparer à s'auto protéger. Les thèmes abordés au cours de ces sessions s'articulent autour des risques liés à la migration dangereuse ; le travail des enfants ; la traite et l'exploitation des enfants ; les opportunités offertes par les services sociaux lors de la migration ; les valeurs (respect des parents, l'honnêteté, le goût de l'effort) à développer en société ; la migration : les facteurs et les risques ; l'importance de l'éducation dans la vie courante ; les avantages de l'alphabétisation. Un même groupe peut bénéficier de l'animation de plusieurs thèmes.

³ Espace d'échange de jeunes dans les quartiers autour du thé

Cette activité a été organisée en Côte d'Ivoire et au Mali, alors qu'au Burkina Faso elle débute en année deux (2) suivant la planification d'activités arrêtée par pays. Les enfants/jeunes (âgés de 6 à 17 ans) ont été identifiés par groupe de 20 à 30 personnes au sein des communautés par les partenaires en collaboration avec les AEJT et avec l'appui des bénévoles communautaires. En fonction du programme arrêté, ce groupe est invité à un lieu précis, généralement dans une école ou chez un leader communautaire pour suivre la session dont le thème est animé par un membre des AEJT ou l'agent terrain soutenue par le bénévole communautaire. Généralement, l'animation dure environ une heure, une série de questions est posée par les participants auxquelles des réponses sont apportées par les animateurs. Ainsi, pour étayer leurs propos et permettre de mieux se faire comprendre, ceux-ci ont souvent recours aux langues nationales locales.

Au total nous avons touché 2.393 enfants/jeunes (dont 1.026 filles). En Côte d'Ivoire ce sont 65 sessions de compétences de vie qui ont été réalisées sur les 12 sites d'intervention ayant permis de toucher au total 1.446 enfants/jeunes (dont 677 filles), alors qu'au Mali 100 sessions de compétences de vie des jeunes ont été organisées dans les différents sites touchant 947 enfants/jeunes (dont 349 filles).

Quelques difficultés ont été rencontrées dans la réalisation de cette activité, essentiellement : la faible disponibilité des enfants/jeunes travailleurs dans le courant de la journée ; la lenteur des réponses aux demandes d'occupation des salles de classes dans les écoles et dans certains endroits publics. Grâce à un effort important de mobilisation communautaire effectué par les partenaires de mise en œuvre, nous avons pu surmonter ces difficultés. Nous n'envisageons aucun changement pour cette activité. Aucun risque n'a été identifié à l'heure actuelle non plus.

A1.9 - «Organisation des sessions de compétences parentales liées à la migration/mobilité»

Ces sessions d'environ une heure sont des échanges fructueux avec les parents de familles vulnérables et/ou ayant d'enfants interceptés et retournés en famille grâce à la collaboration des différents services. Ces échanges abordent des questions sur les risques liés à la mobilité des enfants, les dangers des pires formes de travail des enfants et des conseils relatifs aux pratiques endogènes de protection et d'éducation à donner aux enfants. Pour étayer leurs propos et permettre de mieux se faire comprendre, ceux-ci ont souvent recours aux langues nationales locales.

Toujours sur les mêmes thématiques et adressées à la même cible (parents), ces sessions consistent en des visites à domicile au Burkina Faso et au Mali. En revanche, en Côte d'Ivoire cette activité est organisée avec une approche similaire à celle que nous venons de décrire (A1.8) où les adultes sont également identifiés par groupe de 20 à 30 personnes au sein des communautés par un agent terrain avec l'appui du bénévole communautaire. Cette divergence parmi les pays s'explique à partir de l'historique des actions mises en œuvre par Save the Children déterminées elles-mêmes par des facteurs contextuels. En effet, alors que les projets précédents au Burkina Faso et au Mali ont adopté une approche de visite à domicile, le projet COM (Children on the move) présentement en exécution en Côte d'Ivoire s'appuie sur des séances des groupes de parents d'un nombre plus élevé et dans un lieu précis, généralement chez un leader communautaire.

Au Burkina Faso, dix-huit (18) visites à domiciles ont concerné vingt-deux parents (22) dont onze (11) femmes et vingt-et-un (21) enfants. Quant à ces derniers, il s'agissait de faciliter le dialogue familial à travers une plus grande participation des enfants au choix de leur futur professionnel fournissant un appui-conseil qui a porté principalement sur l'orientation professionnelle en fonction de leurs compétences. En Côte d'Ivoire ce sont cinquante et trois (53) sessions de compétences parentales qui ont été réalisées sur les 12 sites d'intervention et ont touché au total 1.035 personnes (dont 650 femmes). Enfin, au Mali cent (100) sessions sur les compétences parentales ont été organisées avec 1.017 parents dont 657 femmes. Ci-après nous présentons un tableau récapitulatif :

	<i>Personnes touchées</i>		
<i>Pays</i>	<i>Total</i>	<i>Femmes</i>	<i>Enfants</i>
<i>Burkina Faso</i>	43	11	21
<i>Côte d'Ivoire</i>	1.035	650	0
<i>Mali</i>	1.017	657	0
Total	2.095	1.318	21

Nous n'envisageons aucun changement pour cette activité. Aucun risque n'a été identifié à l'heure actuelle non plus

R2 – « Les services sociaux de base (Action sociale, éducation, santé, justice, sécurité) collaborent au niveau national et transnational afin que des réponses adéquates soient proposées et accessibles à 10 000 enfants/jeunes travailleurs migrants dans leur lieu d'origine, en transit et à destination »

Indicateurs du R2 :

R2.1. Nombre de cas enregistrés grâce à la collaboration des services sociaux de base au niveau national : *LdB* 1.193 (Filles 485, Garçons 708) Zone PRAEJEM. *Cible* : 1250

R2.2. Pourcentage de cas gérés parmi les cas recensés grâce à la collaboration des services de base au niveau national : *LdB* : 100% CI et Mali, 1,40% BF ; *Cible* : 80% (Zone PRAEJEM)

R2.3. Qualité de la collaboration entre les services sociaux de base (lorsque deux des critères sur les trois énumérés sont respectés) : *LdB* : Bonne qualité score 2 CI et Mali, BF N/D ; *Cible* : Très Bonne collaboration (Partage d'information + réunion mensuelle avec PV, Plan d'action documentés et suivis) (Zone PRAEJEM)

R2.4. Nombre de cas enregistrés grâce à la collaboration des services sociaux de base au niveau transnational : *LdB* : 28 cas (Zone PRAEJEM) ; *Cible* 850 (Zone PRAEJEM)

R2.5. % de cas gérés parmi les cas recensés grâce à la collaboration des services de base au niveau transnational : *LdB* : 53,57% (Zone PRAEJEM) ; *Cible* 60% (Zone PRAEJEM)

R2.6. % d'enfants/jeunes travailleurs pris en charge par les services sociaux de base selon les normes standards de qualité de SCI : *LdB* : 53,57% (Zone PRAEJEM) ; *Cible* 70% (Zone PRAEJEM)

A2.1 - « Mise en place d'un réseau inter-agences/transnational pour la protection des enfants travailleurs en mobilité »

Dans le cadre de la construction d'un réseau inter-agences/transnational, nous avons commencé par dynamiser et rechercher des synergies entre les acteurs de chaque pays, en tant que premier pas servant pour construire les bases du réseau transnational. Cette activité s'inscrit plus précisément dans une démarche à plusieurs étapes d'abord au niveau national et par la suite régional.

Au niveau national la première étape **Sous Activité 2.1.1** est l'élaboration d'un répertoire des structures étatiques et non étatiques des 3 pays intervenant dans le cadre de la migration des EJTM, et en deuxième lieu, **Sous Activité 2.1.2** l'établissement d'un accord de coopération et appui matériels, technique et financier à l'opérationnalité de plateformes nationales de protection.

Burkina Faso

Nous avons tout d'abord appuyé la mise en place des réseaux de protection de l'enfance dans les trois (3) provinces où le projet intervient : mise en place dans la province du Kénédougou, renforcement de celui de Banfora en gestion de cas, et enfin appui à la mise en œuvre des activités du plan d'action de celui de Bobo Dioulasso. Il est à souligner la forte implication et mobilisation des acteurs institutionnels surtout à travers la Direction technique du Ministère de l'Action sociale, de la société civile et des communautés.

Privilégiant le renforcement de l'approche système de protection de l'enfant dans les différents programmes de Save the Children, nous avons commencé un travail de lead dans la mise en place de ces réseaux de protection de l'enfance dans les zones d'intervention du projet qui sont déjà fonctionnels dans d'autres régions du pays. Nous avons donc conduit le processus dans ces régions en répliquant le modèle déjà développé ailleurs dans le pays en même temps que nous visons une approche d'intégration transfrontalière.

Après la mise en place et le renforcement des réseaux, nous avons procédé à l'élaboration d'un répertoire des structures étatiques et non étatiques intervenant dans le cadre de la migration des enfants et jeunes travailleurs. A cet effet, une fiche préparée a fait objet d'analyse et de validation par l'ensemble des parties prenantes avant la collecte des données auprès des structures identifiées. Se fondant sur l'expérience de Terre des Hommes d'un répertoire des structures de protection qui reste limité sur le plan géographique, un nouvel outil a été conçu tenant compte de la zone du projet et intégrant les médias (radio) en tant qu'acteurs pouvant donner l'alerte et agir aussi dans le cadre de la prévention. Un répertoire en version provisoire existe de nos jours au compte du projet.

Enfin, en ce qui concerne l'établissement d'un accord de coopération et appui matériel, technique et financier à l'opérationnalité de plateformes nationales de protection, le partenaire a procédé à une activité préalable : la préparation de trois (3) protocoles de collaboration qui ont été soumis pour avis aux trois (3) coordonnateurs des réseaux de protection des trois (3) provinces. Néanmoins, cela n'aborde que la préparation de l'activité en soi-même qui sera mise en œuvre pendant l'année deux (2).

Côte d'Ivoire

Plusieurs séances de travail ont été organisées notamment avec la Direction de la protection de l'enfant, la Direction de la lutte contre le travail des enfants, le Comité interministériel de lutte contre la traite et le travail des enfants et le RAO (Réseau Afrique de l'Ouest). Ces différentes rencontres ont permis d'identifier les acteurs nationaux intervenant dans la protection des enfants/jeunes en migration. Cette liste comporte vingt et un (21) acteurs issus des différentes structures (étatiques, ONGs nationales et internationales, Agences des Nations Unies). Par ailleurs au niveau régional, dans les 12 sites du projet, les acteurs intervenant dans la migration des enfants ont été également identifiés par les partenaires en collaboration avec les directeurs régionaux des ministères concernés en vue de

constituer des réseaux régionaux. Ces réseaux d'acteurs sont présidés par les représentants du Ministère en charge de la Famille, de la Femme et de l'Enfant.

Un draft d'accord de coopération a été élaboré et soumis aux directions régionales des affaires sociales et de la famille et aux centres sociaux en vue de recueillir leurs observations et contributions. Cet appui matériel, technique et financier aux plateformes une fois effectif va combler le déficit en matériels du fait d'une insuffisance de financement que le gouvernement ivoirien devait apporter dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de la politique nationale de protection de l'enfant. De manière analogue qu'au Burkina Faso cela n'aborde que la préparation de l'activité en soi-même qui sera mise en œuvre pendant l'année deux (2).

Mali

En collaboration avec la Direction régionale de la promotion de la femme de l'enfant (DRPFE) et de famille de Sikasso, nous avons procédé à l'élaboration d'un premier draft de répertoire d'acteurs intervenant dans la migration des enfants et jeunes dans la zone d'intervention du projet. En vue de partager ce draft avec les intervenants du domaine, un atelier de validation a été organisé sous la présidence de la DRPFE. La rencontre avait pour objet de donner l'occasion aux participants de confirmer ou d'infirmer les premières données collectées et de proposer au besoin d'autres acteurs intervenant dans le domaine de la migration des enfants. A la validation, le dit répertoire est composé de 35 structures étatiques et non étatiques.

Au terme de cette activité sur le répertoire des acteurs, il a été constaté qu'il existe aussi beaucoup de cadres de rencontres pouvant réunir ces acteurs mais qui sont restés jusqu'ici non fonctionnels. Il importe à cet effet de souligner l'existence de l'Arrêté N°6-1940-MPFEEF-SG-DU du 8 septembre 2006 portant création du Comité national de suivi des programmes de lutte contre la traite des enfants au Mali. Au regard de ce cadre, il a été demandé par les acteurs répertoriés de travailler selon l'esprit de cet arrêté qui a déjà balisé le terrain même s'il reste dans la logique de la lutte contre la traite. Ainsi, l'établissement d'un accord de coopération en vue de l'appui matériel, technique et financier à l'opérationnalité des plateformes locales de protection est en cours et sera matérialisé en année deux (2) du projet.

Au niveau régional, nous avons organisé dans le cadre de cette activité, la **Sous Activité 2.1.3 atelier régional d'harmonisation des outils utilisés de réponse et de prise en charge des enfants/jeunes travailleurs en accord avec les accords multilatéraux et bilatéraux entre les trois pays**. Bien que l'activité n'était en principe pas planifiée en année un (1), nous avons estimé nécessaire de la réaliser afin de nous permettre de débiter le processus plus complexe d'harmonisation dans le cadre transnational tout en respectant la logique d'intervention en protection des enfants.

L'atelier a réuni des partenaires des trois (3) pays, les services techniques des ministères de l'Action / Affaires sociale(s) de Burkina Faso et du Mali ainsi que quelques ONG et associations du Burkina Faso ayant une expérience dans la matière. Etant donné que les outils utilisés pour la protection de l'enfance par le RAO (Réseau Afrique de l'Ouest pour la protection des enfants migrants) coordonné par le Service Social International, sont connus dans les trois (3) pays couverts par le projet et même par les pays de la CEDEAO, les participants ont convenu d'utiliser ces outils comme base de travail. Après la réalisation d'une présentation et analyse des outils, nous avons identifié les gaps et y ajouté de nouveaux items pour ultérieurement concevoir des outils complémentaires en fonction du contexte du projet. Une feuille de route définissant les prochaines étapes du processus au cours de l'année deux (2) a été adoptée allant de la compilation et intégration des amendements jusqu'au début de l'utilisation effective des outils dans les zones d'intervention du projet.

Enfin, la **Sous Activité 2.1.4 : Atelier régional de formalisation du réseau inter agences** n'a pas été programmée pour l'année un (1).

Nous n'envisageons aucun changement pour cette activité. Aucun risque n'a été identifié à l'heure actuelle. Néanmoins, nous avons constaté que le manque d'informatisation des données de la part des services sociaux peut devenir un obstacle pour l'effective utilisation et exploitation des données au niveau national et transnational. Pour cette raison, nous menons des réflexions au sein des équipes afin de pouvoir aborder ce défi.

A2.2 - « Réunion semestrielle inter pays des acteurs du réseau transnational »

Cette activité n'a pas été planifiée pour la période de rapportage. Nous n'envisageons aucun changement pour cette activité. Aucun risque n'a été identifié à l'heure actuelle non plus.

A2.3 - « Visites annuelles d'échanges d'expérience entre les trois pays »

Cette activité n'a pas été planifiée pour la période de rapportage. Nous n'envisageons aucun changement pour cette activité. Aucun risque n'a été identifié à l'heure actuelle non plus.

A2.4 - « Un paquet de services pour les enfants travailleurs migrants est offert en fonction d'un diagnostic individuel »

Cette activité visant l'offre d'un paquet de services est composée de multiples sous activités et constitue une action clé en termes des prestations fournies aux enfants et jeunes travailleurs migrants par les mécanismes appuyés par le projet. La réalisation de plusieurs démarches et activités préalables a été indispensable comme la finalisation de l'étude de LdB / CAP, affiner de manière participative les critères des enfants et jeunes potentiels bénéficiaires des différentes activités (voir annexe), le renforcement des points d'écoute ou l'élaboration d'un répertoire des structures étatiques et non étatiques intervenant dans le cadre de la migration des enfants et jeunes travailleurs dans les trois (3) pays. Pour cette raison, l'effective mise en œuvre de quelques sous activités a subi un retard de quelques semaines vu que quelques unes de ces activités préalables ont précédemment subi elles aussi un retard comme déjà expliqué. Par ailleurs, nous avons remarqué quelques divergences dans la mise en œuvre par pays, en fonction notamment des projets préexistants et du développement antérieur de relations de Save the Children avec les différentes parties prenantes facilitant plus ou moins l'avancée effective de cette activité.

Les sous activités composant l'ensemble de l'activité A2.4 sont décrites ci-après par pays. Nous avons tout d'abord fourni un aperçu de comment l'activité a été abordée sur le terrain avant d'expliquer les actions concrètes menées dans chaque pays.

Sous Activité 2.4.1 Il s'agit en premier lieu de la **mise en place/renforcement d'un système d'identification précoce des enfants à risque d'abus d'exploitation et de violence sur la base d'un protocole le long des routes de migration**. Ce système est constitué des points d'écoute et comités de surveillance dans les trois (3) pays ; aussi des réseaux provinciaux de protection de l'enfance (RPPE) dans le cas du Burkina Faso ; des plateformes de coordination en Côte d'Ivoire ; enfin, des réseaux de protection des enfants au Mali. Lorsque des mouvements d'enfants avec une alerte ont été lancés, les différents animateurs et acteurs de ces systèmes se sont organisés pour vérifier ces informations. Généralement, il s'agit de déplacements sur les sites concernés où les animateurs, en collaboration avec les agents terrain, réalisent leur pré-identification et leur référencement aux travailleurs sociaux étatiques en vue de procéder à leurs écoutes approfondies.

Burkina Faso

Sur la base des expériences des RPPE mis en place dans d'autres régions du Burkina Faso soutenus par des ONG comme Terre des Hommes, les réseaux créés / renforcés dans le cadre de notre projet ont été appuyés suivant le même processus afin de s'inscrire dans la dynamique nationale et

promouvoir une synergie au niveau des différentes régions du pays. Le projet a néanmoins mis l'accent sur les enfants en mobilité et une particulière attention a été attribuée à l'inclusion des acteurs de la formation dans les RPPE.

Le processus a été développé depuis l'identification en passant par la mobilisation des acteurs jusqu'à la formation et enfin la mise en place d'une coordination assurée par le Ministère de la justice. Tout d'abord une mission de contact a été organisée avec les acteurs de protection et de défense des droits de l'enfant qui a consisté à expliquer l'intérêt de la mise en place d'un réseau de protection. Un atelier a été organisé sous la direction de l'Action sociale et techniquement assuré par la Direction de lutte contre les violences faites aux enfants (DLVE) en collaboration avec les ONG telles que Terre des Hommes. Cependant, il faut souligner que chaque étape est suivie par cette direction technique (DLVE) représentant le Ministère de l'action sociale. La mise en place des réseaux a été une étape capitale dans la mutualisation des forces et des opportunités afin de développer une offre adéquate de services pour l'identification précoce des enfants vulnérables. En somme, ce sont trois réseaux provinciaux qui existent et fonctionnent à l'heure actuelle dans la zone du projet coïncidant avec les trois provinces et regroupant chacun plus d'une dizaine de structures étatiques et non étatiques.

Côte d'Ivoire

A partir des points d'écoute et des comités de surveillance mis en place/dynamisés, un système de partage d'informations sur la migration ou la mobilité des enfants a été établi. En effet, les informations relatives à la présence d'enfants/jeunes sont systématiquement communiquées aux staffs des partenaires (agents terrain, chefs de projet). Après vérification, ceux-ci prennent les dispositions nécessaires lorsque les informations sont avérées, consistant à pré-identifier ces enfants/jeunes puis à les référer vers le service social étatique qui prend le relais dans le processus de documentation. Parfois, le service social est la porte d'entrée des enfants/jeunes vulnérables. Dans ce cas, ce dernier après l'écoute des enfants s'oriente vers les partenaires pour apporter les premières réponses aux besoins de base, généralement alimentaire et sécuritaire (besoin de logement). Il faut rappeler que dans le cas ivoirien, le projet a pu s'appuyer sur les relations déjà existantes entre les acteurs dans le cadre du projet COM. Cela explique aussi pourquoi cette sous activité n'a pratiquement pas comporté des dépenses dans ce pays à différence des cas burkinabè et malien.

Mali

Après la validation du répertoire des acteurs et au terme de certaines sessions de renforcement de capacités des acteurs, le processus de mise en œuvre d'un système d'identification précoce des enfants à risque d'abus d'exploitation et de violence au Mali est déclenché et fonctionne dans certaines localités. A cet effet, en vue de mieux organiser ce processus d'identification précoce des enfants, une session de renforcement des capacités des acteurs sur le rôle des acteurs du réseau et le référencement s'est tenue en février 2016 à Sikasso. Lors de cette session 32 participants dont 2 enfants (garçons), 3 jeunes (garçons) 7 jeunes (filles) 11 hommes et 9 femmes venus des services techniques de l'Etat, de la radio, des associations des femmes, des AEJT y étaient présents. La co-facilitation des travaux a été assurée par le Chef de la Division protection des enfants de la DRPFEF et les chefs de projet de Save the Children et de Guamina.

Sous Activité 2.4.2 En deuxième lieu l'appui matériel, technique et financier aux mécanismes locaux de référence chargés de l'identification, la documentation et la prise en charge des enfants/jeunes travailleurs migrants. Cette sous activité dans les trois (3) pays n'a commencé qu'après la détermination par les équipes du projet des besoins liés aux activités en faveur des enfants/jeunes travailleurs migrants de ces mécanismes.

Burkina Faso

Concernant cette activité, nous avons surtout renforcé les réseaux de protection de l'enfance pour leur permettre d'être opérationnels sur le terrain. Pour ce faire, un appui technique à travers des rencontres d'échanges et sensibilisations a permis aux différents réseaux de préparer leur plan d'action.

Concernant l'appui matériel et financier, nous avons procédé à faire un constat des besoins sur le terrain qui seront abordés et matérialisés en année deux (2).

Côte d'Ivoire

Concernant l'appui fourni aux mécanismes locaux de référence, l'appui matériel est composé essentiellement de l'approvisionnement de fiches d'identification et de prise en charge (il s'agit de différentes fiches relatives à chaque service reçu par l'enfant : alimentaire, médical etc., et de petits matériels de bureau (registres, cahiers, stylos). L'appui technique a été effectué à travers les formations organisées sur les notions de droits et protection des enfants, les échanges sur les critères de sélection des enfants/jeunes, les techniques sommaires d'écoute et le renseignement des fiches d'identification et de prise en charge. Ces formations ont été organisées par les staffs de Save the Children ainsi que par certains travailleurs sociaux étatiques pendant le mois de novembre 2015.

Quant à l'appui financier, des primes mensuelles sont accordées aux travailleurs sociaux qui assurent l'écoute approfondie (secondaire) et l'identification des projets de vie des enfants/jeunes travailleurs identifiés au niveau des points d'écoute et des mécanismes de surveillance. Les animateurs de ces mécanismes ont aussi bénéficié de ces primes mensuelles. Pour cette période du projet, ce sont 45 travailleurs sociaux, animateurs de points d'écoute et comités de surveillance de tous les sites du projet qui ont bénéficié de cet appui. Néanmoins, ces appuis n'ont commencé que vers la fin de l'année, raison pour laquelle la dépense nécessaire n'est pas très élevée pour l'année un (1) mais s'incrémentant donc pour les périodes suivantes.

Mali

Au Mali cet appui a été essentiellement technique en promouvant un renforcement des capacités des acteurs pendant la première année à travers l'organisation d'une formation de trois (3) jours.

Après la validation du répertoire des acteurs, le processus de mise en œuvre d'un système d'identification précoce des enfants à risque d'abus d'exploitation et de violence est déclenché et fonctionne dans certaines localités. En vue de mieux organiser ce processus d'identification précoce des enfants, une session de renforcement des capacités des acteurs s'est tenue en février 2016 à Sikasso : 32 participants dont 2 enfants (garçons), 3 jeunes (garçons) 7 jeunes (filles) 11 hommes et 9 femmes venus des services techniques de l'Etat, de la radio, des associations des femmes, des AEJT y étaient présents. La co-facilitation des travaux a été assurée par le Chef de la Division protection des enfants de la DRPFEF et le chef de projet Save the Children et de Guamina.

Nous avons décidé de modifier notre stratégie d'appui matériel et financier en le reportant vers l'année deux (2) car nous avons estimé nécessaire de le faire en fonction d'un mérite se rapportant au nombre des enfants et jeunes migrants identifiés.

Sous Activité 2.4.3 En troisième lieu **l'organisation des réunions mensuelles locales de gestion des cas**. Ces dernières sont des conférences autour des cas d'enfants jugés complexes qui ont été identifiés par les services des différents partenaires étatiques et non étatiques dont l'objectif est de bien examiner les différentes situations et d'y apporter des réponses appropriées, concertées et holistiques à travers des projets de vie.

Burkina Faso

Dès que les RPPE ont été mis en place, des réunions ou conférences de cas ont été organisés autour des cas d'enfants jugés complexes qui ont été identifiés par les services de l'Action sociale, la police ou d'autres acteurs au sein de la communauté. Au cours de cette période de rapportage, six (6) conférences de cas (six enfant dont deux filles) réunissant des agents de la santé, de l'action sociale, de la justice et un psychologue ont été organisées. Un plan d'action individuel pour chaque cas d'enfant a été préparé à l'issue de chaque conférence. Ces plans ont bénéficié de l'appui financier du projet comme réponse apportée selon les spécificités de chaque cas.

Côte d'Ivoire

L'organisation des réunions mensuelles locales de gestion des cas a consisté en des rencontres organisées dans les 12 sites du projet par les partenaires de mise en œuvre en collaboration avec les centres sociaux. A ces rencontres mensuelles prennent part tous les acteurs locaux intervenant dans le domaine de la protection ainsi que de la mobilité des enfants : la police, des travailleurs sociaux et du Tribunal, des centres de santé, des ONG locales, des Comités de protection de l'enfance et de la Chambre des métiers. Les rencontres ont servi également à faire le point des cas traités et ceux dont les solutions peinent à être trouvées et qui nécessitent de nouvelles évaluations en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Au total 18 réunions de gestion des cas ont été organisées et ont permis de traiter 83 cas (dont 29 filles) d'enfants/jeunes en mobilité.

Mali

Au Mali les membres du réseau de protection des enfants en fonction de leurs prérogatives définies par le filet de protection se concentraient sous l'égide de la Direction régionale de la protection de l'enfant avant le début d'activités de l'action. Ces rencontres se tenaient au besoin afin de traiter le cas des enfants généralement venus de la Côte d'Ivoire. Ainsi les sept (7) cas tous des garçons dont deux (2) jeunes ont été tous discutés en groupe. Les actions entreprises en faveur de ces cas sont faites en fonction des décisions prises par ce groupe. Il s'agit de la Direction régionale de la promotion de la protection des enfants, de la Direction régionale du développement social, de la Direction régionale de l'emploi et de la formation professionnelle, de la Justice, de la Santé et du Bureau national catholique pour l'enfance.

Sous Activité 2.4.4 En quatrième lieu, l'appui à l'établissement des actes de naissance ou jugement supplétif de naissance. Cette dernière sous activité a commencé d'abord par une action en commun développée par les staffs de Save the Children et parties prenantes des trois (3) pays portant sur la définition des critères pour les enfants et jeunes bénéficiaires selon les différentes dimensions d'âge, lieu d'identification (territoire), migration, vulnérabilité, situation juridique/civile (voir annexe). Une fois les enfants identifiés, la liste des bénéficiaires est élaborée et transmise au Tribunal en vue de mener une enquête de vérification d'affiliation de ces enfants. Après cette vérification, un examen médical est fait par un médecin afin de déterminer l'âge physiologique de l'enfant. Après cet examen, le dossier est transmis au service d'état civil des Mairies et des Sous-préfectures pour l'enregistrement dans les registres d'état civil et le jugement supplétif est établi.

Au Burkina Faso, le processus diffère des autres pays. Il s'agit d'identifier deux (2) témoins issus de la grande famille ou du même village que l'enfant ou le jeune qui seront donc convoqués par le maire ou le PDS pour attester l'âge et l'appartenance familiale. C'est après cette rencontre que le dossier de l'enfant suit son cours pour l'établissement du jugement supplétif.

Burkina Faso

Des rencontres de sensibilisation ont été organisées auprès des Présidents des Délégations Spéciales (PDS) des communes pendant que les RPPE se mettaient en place pour établir des jugements supplétifs pour les enfants et jeunes qui n'en possèdent pas. Il faut souligner l'appui constant des services de l'Action sociale qui a assuré le lead dans les échanges et l'établissement des actes de naissance et de jugements supplétifs. Aussi, il ressort que des efforts ont été consentis par les autorités communales qui ont établi 231 jugements supplétifs des enfants s'ajoutant ainsi aux 196 financés par le projet. Cela a été possible grâce aux activités de plaidoyer réalisées par l'équipe projet et ses partenaires courant le mois d'octobre 2015.

Côte d'Ivoire

Notons que dans le cas ivoirien l'activité n'a souvent été possible que grâce à la collaboration des travailleurs sociaux étatiques qui mènent le plus fréquemment des actions de plaidoyer auprès des services de l'état civil et des services judiciaires. Ce sont au total 51 enfants/jeunes (dont 20 filles) qui

ont été identifiés pour bénéficier de jugements supplétifs en phase d'être produits au terme du processus décrit plus haut.

Mali

L'établissement des jugements supplétifs est au Mali soumis au respect d'un certain nombre de dispositions qui nous semblent variées d'un site à un autre : à Sikasso, le tribunal a accepté le témoignage du chef de village et un de ses conseillers pour l'établissement du jugement supplétif ; alors qu'à Kadiolo les conditions ont été plus difficiles. En conséquence, à Sikasso, avec cette facilité 147 jugements supplétifs (dont 49 filles) ont été établis. En revanche, à Kadiolo où il faut impérativement la photocopie de la carte d'identité de deux (2) témoins et un carnet de famille dont relève l'enfant/jeune, plus de 1.000 enfants et jeunes identifiés (à Kadiolo et à Zégoua) attendent d'avoir cette pièce fondamentale. Au regard de ces difficultés, nous avons commencé une réflexion avec les partenaires sur les actions à conduire au cours de l'an deux (2) auprès du Tribunal de Kadiolo sur la base de l'expérience de Sikasso afin d'avoir des conditions favorables à l'établissement de ces pièces.

Sous Activité 2.4.5. Enfin, l'appui à la réintégration socio familiale communautaire des enfants/migrants victimes d'abus d'exploitation et violence. Cette activité a ciblé les enfants/jeunes travailleurs migrants victimes d'abus, de violence et d'exploitation et/ou non accompagnés devant être réunifiés avec leurs familles. Une fois ces enfants identifiés par les animateurs du système d'identification, ils sont référencés aux travailleurs sociaux étatiques en vue d'identifier leur projet de vie. Pour ceux qui souhaitent retourner dans leur famille, le processus de recherche familiale en vue de la réunification familiale est enclenché. Pendant la durée de la recherche familiale, les partenaires, en collaboration avec les travailleurs sociaux, identifient des familles d'accueil qui sont évaluées par la suite avant tout placement de ces enfants. Cette évaluation est une enquête sociale qui porte sur les conditions sociales et économiques de la famille d'accueil. Ce n'est qu'une fois que l'enquête est probante que les enfants y sont placés. En générale, ces familles bénéficient de sessions de sensibilisation sur la protection des enfants ainsi que des appuis alimentaires (sac de riz, huile) pour faciliter leur intégration communautaire. Aussi, les familles d'accueil appartiennent généralement au même groupe social, religieux ou ethnique que les enfants en vue de conserver leur identité socioculturelle et faciliter leur intégration. L'enfant en famille d'accueil bénéficie de la prise en charge de ses besoins de base (médical, vestimentaire). Une fois que la famille avec laquelle l'enfant veut être réunifié est retrouvé, ce dernier y est accompagné par un travailleur social ou un agent terrain donnant lieu généralement à une cérémonie de réunification à laquelle participent les leaders communautaires locaux. Notons que tout enfant réunifié, bénéficie d'un suivi assuré dans la zone de réunification.

Burkina Faso

Au total cinquante-neuf (59) enfants dont une (1) fille) identifiés à Banfora, Bobo-Dioulasso, Orordara et Koloko ont pu bénéficier d'un retour en famille au cours de la période de rapportage.

Côte d'Ivoire

Pour cette période de rapportage, ce sont au total sept (7) enfants/jeunes qui ont fait l'objet de réunification dont cinq (5) hors de la frontière ivoirienne (4 vers le Mali et 1 vers le Burkina Faso). Ces réunifications n'ont été possibles que grâce à la collaboration étroite avec les différentes parties prenantes des trois (3) pays. Pour chacun de ces bénéficiaires de cette activité, les projets de vie ont été définis. Enfin, notons que les deux cas de réunification familiale interne ont eu lieu à Ferkessédougou et ont concerné deux (2) jeunes filles.

Mali

Au cours de cette première année, sept (7) enfants garçons et deux (2) jeunes garçons travailleurs migrants identifiés ont intégré leurs familles grâce à la collaboration transfrontalière entre l'ONG ANAED basée à Korhogo en Côte d'Ivoire et Guamina basée à Sikasso, toutes les deux (2)

partenaires du projet. Plus particulièrement, le processus s'est déroulé depuis l'identification allant jusqu'à la réintégration familiale avec une forte implication à Sikasso (Mali) du service technique de l'état en charge de la protection de l'enfant et le centre de prise en charge transitoire de l'ONG BNCE.

Il faut noter que les réintégrations transfrontalières ont des répercussions au niveau financier car elles sont plus coûteuses par rapport à celles réalisées au niveau local (national).

R3 – « Les capacités de 2000 acteurs étatiques et non étatiques sont renforcées pour assurer une prise en charge et un suivi de qualité des enfants/jeunes travailleurs migrants »

Indicateurs du R3 :

R3.1. Nombre d'acteurs étatiques formés en protection/Gestion des cas ont amélioré leurs connaissances et leur pratique sur la prise en charge et le suivi des enfants et jeunes travailleurs migrants : *LdB* : 140 (Zone PRAEJEM) ; *Cible* 600 (Zone PRAEJEM).

R3.2. Nombre d'acteurs non étatiques formés en protection/Gestion des cas ont amélioré leurs connaissances et leur pratique sur la prise en charge et le suivi des enfants et jeunes travailleurs migrants : *LdB* : 646 (Femmes 153 Hommes 493) (Zone PRAEJEM) ; *Cible* 1400 (Zone PRAEJEM)

R3.3. Nombre d'enfants/jeunes travailleurs migrants pris en charge et dont un suivi de qualité (à définir) a été assuré (à définir) par les acteurs étatiques et/ou non étatiques dont les capacités ont été renforcées (désagréé filles, garçons, total) : *LdB* : Total 6 (filles 0, garçons 6 BF, et N/D pour CI et Mali) ; *Cible* 10.000 (Zone PRAEJEM)

A3.1 - «Formation à la gestion de cas des acteurs étatiques et non étatiques»

Cette activité a été réalisée à la suite de l'atelier régional tenu à Ouagadougou (sous activité 2.1.3) ayant permis de disposer d'un premier draft de réflexion sur les outils de gestion de cas et dont l'une des prochaines étapes était d'assurer l'adoption des outils au niveau national. En effet, chaque équipe pays a entamé ce travail s'appuyant sur les relations de collaboration avec les structures étatiques centrales concernées par la question de la migration des enfants/jeunes et le RAO. Plus précisément, nous avons débuté la présente activité de formation à la gestion de cas en année un (1) en tant que réflexion conjointe sur la démarche générale car le travail avec les outils n'a été abordé que de manière introductive.

Burkina Faso

Les sessions de formation des acteurs étatiques et non étatiques en gestion de cas ont été délivrées pendant le mois de novembre 2015 et février 2016 dans trois (3) localités : Banfora, Niangoloko et Orodara. Assurée par Save the Children et l'association Tié en collaboration avec la Direction de la lutte contre les violences faites aux enfants, chaque atelier a réuni vingt-cinq (25) participants des services techniques déconcentrés de l'éducation, de la santé, de la justice, de la police, de la gendarmerie de l'Action sociale et des acteurs représentants les associations de défense des droits de l'enfant. Ces ateliers de formation ont contribué au renforcement des capacités techniques des acteurs de protection à travers le diagnostic des problématiques de protection des enfants dans chaque localité, la présentation de l'approche du système de protection de l'enfance, la familiarisation avec les outils de gestion de cas disponibles. Chaque session comportait une partie simulation qui a permis aux participants d'assimiler les communications présentées.

Côte d'Ivoire

Ont pris part à cette séance de formation introductive en gestion de cas, 26 personnes issues des ONG locales intervenant dans la migration des jeunes, les travailleurs sociaux des différentes zones d'intervention du projet, la coordination de RAO et l'AEJT et qui s'est tenue en février 2016. Elle a donné lieu à des réflexions sur les outils RAO après une phase de clarification conceptuelle entre la prise en charge et la gestion de cas. Au terme de la formation initiale, un chronogramme d'actions a été défini prévoyant des séances de travail de cadrage avec les membres du RAO national et l'autorité étatique de tutelle. Ces séances de travail viseront à préparer un atelier national pour la validation des outils, qui précédera à l'atelier proprement dit de gestion de cas.

Mali

Pendant le mois de février s'est tenu un atelier de formation introductive des acteurs étatiques et non étatiques sur la gestion des cas : 30 participants dont une (1) femme, (1) fille et trois (3) jeunes de l'AEJT venus des services techniques, de la sécurité, des ONG et associations, des collectivités, des média, des syndicats des chauffeurs et transporteurs, des leaders communautaires, des éducateurs et des représentants des points focaux des sites d'orpaillage. Au terme de cette session, l'évaluation finale couplée avec les cas de simulations a attesté que les participants se sont appropriés de l'approche système de protection de l'enfance et le rôle des réseaux dans ledit système. Par ailleurs, les outils de gestion de cas disponibles et des principes clés de la mise en œuvre d'un programme de gestion de cas ont été partagé ayant fait l'objet des échanges et discussions de groupe.

Il importe de souligner qu'au niveau de Sikasso nous avons adopté une stratégie de complémentarité des efforts fournis avec l'ONG IRC. En effet, cette structure a organisé pendant le mois de février une formation similaire avec les mêmes acteurs étatiques et non étatiques dont des représentants de notre projet (Guamina et AEJT). Cette bonne synergie d'action sur le terrain nous a permis de faire une meilleure utilisation des fonds et adapter notre programmation ultérieure aux modules déjà fournis de telle sorte qu'un accent sera mis sur les cas pratiques.

A3.2 - «Mise en place d'une procédure standardisée et coordonnée de la gestion de cas entre les acteurs du projet des trois pays »

Cette activité n'a pas été planifiée pour la période de rapportage. Nous n'envisageons aucun changement pour cette activité. Aucun risque n'a été identifié à l'heure actuelle non plus.

A3.3 - «Organisation de réunions trimestrielles inter-pays et inter-acteurs pour le référencement des cas. »

Cette activité n'a pas été planifiée pour la période de rapportage. Nous n'envisageons aucun changement pour cette activité. Aucun risque n'a été identifié à l'heure actuelle non plus.

A3.4 - «Renforcement institutionnel et organisationnel des organisations d'enfants/jeunes travailleurs -AEJT»

Les organisations des enfants et jeunes travailleurs concernées par cette action (AEJT) sont les groupes de base organisés dans la zone d'intervention et les coordinations nationales des trois (3) pays. Parti de l'exercice déjà réalisé en Côte d'Ivoire par l'équipe Child Rights Governance (CRG) de Save the Children, nous avons débuté ce processus de renforcement institutionnel et organisationnel en novembre 2015 à travers une grille d'auto-évaluation (voir à l'annexe l'exemple de l'AEJT Banfora au Burkina Faso qui montre la méthodologie proposée) qui a permis de collecter des informations sur l'identité des organisations, la gouvernance financière, la gestion des ressources humaines, la gestion des projets et programmes, la gouvernance et la gestion stratégique, etc.

Par ailleurs, nous avons accompagné le processus de diagnostic institutionnel effectué par l'équipe CRG Save the Children en Côte d'Ivoire des partenaires stratégiques dont AEJT Côte d'Ivoire (voir annexe). Ces deux documents, grille d'auto-évaluation et diagnostic institutionnel constituent les éléments essentiels à partir desquels nous construisons la stratégie de renforcement institutionnel et organisationnel notamment à partir de l'année deux (2).

Par ailleurs, nous avons évalué pendant la première année les besoins en matériel qui a en partie été satisfait (quelques acquisitions sont en cours de finalisation selon les procédures d'achat). Cette acquisition de matériel permet aux différentes AEJT d'être en capacité de s'organiser au mieux dans la définition et la mise en œuvre de leurs activités sur l'ensemble de la zone d'impact du projet. Elle va faciliter également le rapportage à leur niveau.

Burkina Faso

Au Burkina Faso, nous avons débuté l'acquisition du matériel essentiel et la mise à disposition qui seront finalisés en début d'année deux (2) des cinq (5) groupes de base AEJT : des appareils d'animation ; des ordinateurs portables, des imprimantes ; des fournitures de bureau ; des dictaphones. Nous aimerons souligner l'implication active du service de l'Action sociale à Banfora afin d'appuyer l'AEJT dans cette localité. Ce dynamisme a facilité le processus pendant cette première année où nous avons pu travailler sur la grille d'autoévaluation. Il reste le même travail à faire en année deux (2) avec les AEJT d'Orodora, Koloko et Niangoloko. Pour ces sites il est nécessaire un appui plus consistant de Save the Children et le partenaire Association Tié.

Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire l'appui matériel apporté aux sections AEJT (Bouaké et Korhogo) est composé d'ordinateurs, petits matériels de bureau, appareils photos numériques devant permettre de faciliter les activités de sensibilisations et d'identification des enfants et jeunes travailleurs. En outre la section AEJT Bouaké qui était très affaiblie et peu fonctionnelle a été dynamisée. Ainsi, des groupes de bases ont été suscités dans le cadre de notre projet à travers les actions de mobilisation effectuées avec notre partenaire Jekawili à Bouaké. Ceci a permis l'organisation d'élection d'un nouveau président et la formation des organes dirigeants sous la supervision de la coordination nationale d'AEJT. Enfin, le travail d'autoévaluation organisationnelle et institutionnelle et le remplissage des grilles ont pu être finalisés pour les sections de Korhogo et Ferké. Celles de Bouaké et Katiola seront finalisées en année deux (2).

Mali

Au Mali, des appareils photo numérique, des tables de bureau, des groupes électrogènes, des kits d'appareils de sonorisation, des chaises, des armoires métalliques, des ordinateurs ont été mis à la disposition des AEJT. Par ailleurs, concernant l'autoévaluation institutionnelle et organisationnelle, nous avons procédé au remplissage des fiches dans les cinq (5) AEJT des sites d'intervention et la coordination nationale (Sikasso, Hermakono, Loulouni, Zégoua, Katiolo, Bamako).

Nous n'envisageons aucun changement pour cette activité. Aucun risque n'a été identifié à l'heure actuelle non plus. Néanmoins, il importe de noter l'incident qu'a connu la section AEJT de Bouaké qui a été victime du vol du matériel acheté (un ordinateur acquis avec des fonds du projet) pour lequel une plainte a été portée.

A3.5 - «Plaidoyer pour l'application des accords bilatéraux contre la traite au sein de la CEDEAO»

Sous Activité 3.5.1 : Atelier de formation de la société civile sur le plaidoyer en lien avec l'application des accords bilatéraux contre la traite au sein de la CEDEAO et élaboration d'un projet de plaidoyer.

Cette activité n'a pas été planifiée pour la période de rapportage.

Sous Activité 3.5.2 : Appui à la mise en œuvre du projet de plaidoyer

Cette activité n'a pas été planifiée pour la période de rapportage.

Cependant, quelques actions de plaidoyer ont été organisées. En Côte d'Ivoire, les partenaires ont mené des activités de mobilisation communautaires lors de la journée internationale de l'enfant du 20 novembre 2015 au cours de laquelle des messages de plaidoyer sur la protection des enfants en mobilité ont été prononcés à l'endroit des autorités politiques et administratives locales (Préfet Départemental, Directeur Régional des Affaires Sociales, Directeur Régional en charge de la protection de l'enfant).

Nous n'envisageons aucun changement pour cette activité. Aucun risque n'a été identifié à l'heure actuelle non plus.

A3.6 - «Appui technique et matériel aux collectivités locales pour l'intégration de la protection et éducation/formation des enfants/jeunes travailleurs migrants dans leur plan de développement »

Cette activité a été fortement conditionnée par la transition politique au Burkina Faso où une grande partie des personnes occupant des postes des collectivités locales ne le faisaient qu'en qualité transitoire. Cela a évidemment occasionné un ralentissement dans les possibles collaborations envisagées, ainsi que dans la définition et mise en œuvre des appuis nécessaires en faveur des collectivités locales. En général, nous avons mobilisé une quantité importante d'acteurs à travers des réunions et rencontres dans les trois (3) pays. Néanmoins, aucune dépense n'a pas encore été effective car d'une part quelques acquisitions sont en cours ; et d'autre part, nous avons concentré nos efforts dans la mobilisation préalable qui nous permette à partir de l'année deux (2) d'effectuer les appuis techniques et matériels nécessaires d'une manière programmée et cohérente avec notre stratégie.

Burkina Faso

Cette activité a été réalisée en deux phases au profit des Présidents de délégation spéciale (PDS) et des secrétaires généraux des communes de Banfora, Bobo, Orodara, Koloko, Niangoloko, Péri et Toussiana.

Dans un premier temps, une session de réflexion sur la mobilité des enfants présidée par le Haut-commissaire de la province du Houet a été initiée à leur égard afin de mettre les PDS au même niveau de connaissance et d'information sur la problématique de la migration des enfants et jeunes travailleurs. Ces deux (2) personnalités des communes ont été invitées pour pallier aux changements qui interviendront après les élections municipales du 22 Mai 2016.

Afin de marquer leur engagement, les PDS ont élaboré une feuille de route qui définit clairement les actions à entreprendre et les différentes responsabilités. Cependant, force est de reconnaître que ces acteurs des communes vont être renouvelés à l'issue des élections municipales à venir.

La seconde phase a consisté à la détermination des besoins matériels. En fonction des ressources disponibles, ces besoins qui se résumaient en matériel informatique (ordinateurs et imprimantes) sont en cours d'être satisfaits.

Côte d'Ivoire

En premier lieu, des séances de travail ont été organisées avec les Maires ou leurs adjoints des 12 localités du projet en vue de leur expliquer le projet et en particulier le contenu de l'appui technique et matériel que l'on devait leur apporter. En deuxième lieu, nous avons identifié les besoins (en

matériels) de ces collectivités pour la prise en compte de leurs différents plans de développement, la protection, l'éducation, ou la formation professionnelle des enfants et jeunes vivant dans ces communes. Ainsi, au terme de ces rencontres, l'appui matériel (acquisitions) de sept (7) communes est en cours, composé de machines à écrire portatifs et de registres six. Bien que l'activité ait été réalisée, il est à noter la réticence de certains Maires à soutenir l'activité ainsi que la formulation de certains besoins qui sortaient du cadre du projet, ce qui nous a amené à redéfinir notre approche de mise en œuvre de cette activité.

Mali

Des séances de travail ont été organisées avec les mairies de Finkolo (Hérémakono), Sikasso, Loulouni, Kadiolo et Zégoua aboutissant à l'obtention de leur document de Plan de Développement Economique Social et Culturel (PDESEC). A leur examen, il a été constaté que seule la Mairie de Kadiolo y a explicitement mis une ligne pour protection des enfants. En conséquence, nous avons programmé des rencontres de sensibilisation et plaidoyer avec les conseils communaux des autres localités qui seront réalisées en année deux (2).

Nous n'envisageons aucun changement pour cette activité. Outre la réticence de certains Maires à soutenir cette activité que nous venons de mentionner en Côte d'Ivoire, aucun risque n'a été identifié à l'heure actuelle.

R4 – « 4000 enfants/jeunes travailleurs ont accès à des programmes de formation professionnelle, développement de compétences de vie, d'éducation, et d'aide à l'emploi dans leur région d'origine et de destination »

Indicateurs du R4 :

R4.1. Nombre de jeunes (15 - 25) travailleurs en mobilité ou à risque de mobilité identifiés et pris en charge ont accès à une formation professionnelle : *LdB* : 239 (filles 82, garçons 157) CI et BF, Mali : N/A ; *Cible* 2000 (Zone PRAEJEM)

R4.2. Pourcentage des enfants (8 - 14) /jeunes (15 - 25) travailleurs migrants identifiés dont (x% de filles et y% de garçons) sont scolarisés et/ou réintégrés le système scolaire dans leur région : *LdB* : 0% (Zone PRAEJEM) ; *Cible* : 15% (Zone PRAEJEM)

R4.3. Pourcentage d'enfants/jeunes travailleurs en mobilité ou à risque de mobilité identifiés et pris en charge (x% de filles et y% de garçons) ont accès à une formation de développement des compétences. (Apprentissage, Artisanat.....) ; *LdB* : N/D ; *Cible* : 100% des enfants et jeunes en mobilité ou à risque de mobilité identifiés ont accès à une formation de développement des compétences

R4.4. Nombre d'enfants (15 - 17)/jeunes (18 - 25) travailleurs en mobilité ou à risque de mobilité identifiés et pris en charge (x% de filles et y% de garçons) ont accès à l'éducation non formelle : *LdB* : CI 428 (filles 176, Garçons 252 ; *Cible* : 6500 Cible 15% (Zone PRAEJEM)

R4.5. Pourcentage de jeunes (15 - 25) migrants en mobilité ou à risque de mobilité qualifiés qui ont bénéficié de financements (micro-crédits) pour l'auto-emploi (Désagrégué : Filles, Garçons et Total) : *LdB* 0% (Zone PRAEJEM) *Cible* 10% (Zone PRAEJEM)

R4.6. Pourcentage des jeunes (15 - 25) migrants (% de filles et % de garçons) qualifiés qui exercent un auto-emploi : *LdB* : 0% (Zone PRAEJEM) ; *Cible* : 5% (Zone PRAEJEM)

R4.7. Pourcentage des jeunes (15 - 25) migrants (% de filles et % de garçons) qualifiés qui est employé : *LdB* : 0% (Zone PRAEJEM) ; *Cible* : 5% (Zone PRAEJEM)

A4.1 - «Actualisation de la cartographie des institutions de formation professionnelle et des entreprises existantes.»**A4.2 - « Étude de marché sur les opportunités économiques et la création d'emplois dans les zones d'origine, de transit et de destination »**

Les activités 4.1 «Actualisation de la cartographie des institutions de formation professionnelle et des entreprises existantes.» et 4.2 « Étude de marché sur les opportunités économiques et la création d'emplois dans les zones d'origine, de transit et de destination » ont été combinées pour une meilleure rationalisation des ressources mais aussi parce que nous avons considéré pertinent qu'elles soient réalisées par le même prestataire de services. En effet, le travail de terrain qui comporte une étude de marché peut être exploité pour procéder en même temps à réaliser une actualisation de la cartographie des institutions de formation professionnelle et des entreprises, notamment selon l'approche privilégiée dans le contexte du projet : l'adéquation formation – emploi. Pour cette raison nous reportons ces activités de manière conjointe.

Tel qu'il a été prévu, nous avons estimé que ces activités doivent être mises en œuvre à travers trois (3) marchés différents vu les particularités du contenu à renseigner. Nous avons donc consacré un effort important préalable dans la rédaction des TdR visant une cohérence globale en vue d'obtenir des produits adaptés, coordonnés et comparables étant donné que ces études constituent le point de départ pour la mise en œuvre de la stratégie de moyens de subsistance du projet. Ces TdR ont été partagé avec des acteurs divers tels que des autres initiatives de Save the Children, des ministères concernés aux pays, la plateforme capacity4dev.eu, la délégation de l'UE à Abidjan, etc.

Des TdR analogues ont été élaborés et publiés dans chaque pays en vue de la sélection de trois (3) consultants pour les deux (2) activités pendant le mois de février 2016. Cela veut dire que nous avons accusé un retard de deux (2) mois par rapport aux dates programmées, ce qui aura un impact sur quelques activités à l'intérieur du résultat R4. Ce retard s'explique principalement par la cohérence chronologique recherchée des activités vis-à-vis des autres résultats visant la protection de l'enfance et jeunes travailleurs migrants (l'amélioration des connaissances des risques associées (R1), la collaboration des services sociaux de base (R2), et le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques (R3)). En effet, nous avons légèrement modifiée la stratégie où nous avons privilégié la mise en place des bases solides sur les mécanismes de collaboration au niveau national et transnational des activités de protection de l'enfance, avant d'aborder celles d'appui à l'accès aux programmes de formation et des moyens de subsistance.

Au Burkina Faso et au Mali le processus pour la réalisation de ces deux (2) activités est lancé actuellement avec l'élaboration et la validation des TdR. Ainsi sur la base d'un « short list » basée sur une base de données des consultants disponibles, les postulants ont été identifiés et ont reçu les TDR afin de postuler.

En Côte d'Ivoire les TdR ont été publiés et une liste restreinte de candidats est disponible pour l'interview. En prélude à l'étude, les partenaires de mise en œuvre du projet ANAED et Jekawili ont pré-identifié des entreprises et des maîtres artisans formateurs par corps de métiers dans les 12 sites du projet. Les principaux corps de métiers identifiés sont : couture, coiffure, menuiserie, soudure, mécanique, ferronnerie, tapisserie, maçonnerie et peinture. Au total ce sont 123 maîtres artisans formateurs et six (6) entreprises ainsi qu'un (1) centre de formation professionnelle (IFEF) qui ont été identifiés.

Aucun risque n'a été identifié à l'heure actuelle pour la réalisation de cette activité.

A4.3 - « Sélection des instituts de formation et des maîtres artisans formateurs »

Cette activité n'a pas été planifiée pour la période de rapportage. Néanmoins, quelques activités préalables ont déjà été réalisées.

Au Burkina Faso, le nombre d'enfants et jeunes en situation de pré-mobilité et/ou en mobilité identifié étant en constante évolution dans la région du projet, le partenaire Tié a exploité la liste des maîtres artisans formateurs (MAF) et instituts de formation dont dispose les services de l'Action sociale et la Direction de la jeunesse et formation professionnelle en attendant les résultats de l'étude. Cette liste des MAF et centres de formation avait été préparée dans le cadre du programme de protection des enfants et jeunes « Traite et mobilité des enfants » (financé par l'UNICEF au Burkina Faso). Ce programme assurait la scolarité des jeunes placés en formation dans les centres de l'Agence National pour la Promotion de l'Emploi (ANPE).

En Côte d'Ivoire, les instituts de formation et les maîtres artisans formateurs n'ont pas encore été officiellement sélectionnés. Cependant, les partenaires ANAED et Jekawili ont présélectionné un certain nombre de maîtres artisans formateurs sur la base des critères tels que la proximité des ateliers par rapport au lieu d'habitation des enfants/jeunes travailleurs migrants, leur appartenance à la chambre des métiers, la disponibilité et enfin à la qualité du matériel d'apprentissage (les outils de travail). Cette présélection sera confirmée ou infirmée par l'étude de marché en cours.

Nous n'envisageons aucun changement pour cette activité. Aucun risque n'a été identifié à l'heure actuelle non plus.

A4.4 - « Identification d'enfants/jeunes vulnérables. »

Comme avant mentionné dans l'activité A2.4, nous avons défini des critères correspondant aux potentiels bénéficiaires du projet, y compris pour pouvoir bénéficier de la formation professionnelle (voir annexe). Néanmoins, les critères finaux utilisés dans chaque pays considèrent également et plus spécifiquement ceux liés à la vulnérabilité selon les autorités compétentes. Ainsi, l'identification des enfants et jeunes vulnérables pouvant bénéficier des activités de formation, est ajusté au niveau de chaque pays en fonction des institutions publiques qui sont parties prenantes du projet.

Par ailleurs, il était prévu la **Sous Activité 4.4.1 : Mise en place d'un comité technique chargé de la sélection des enfants dans les différents programmes de formation, et de la validation de leur plan de vie avec la participation des enfants**. Après la réalisation de consultations et débats au sein des staffs du projet mais aussi d'autres parties prenantes, nous avons jugé que ce comité technique « externe » au projet pourra se relever peu opératif vu les nécessités du projet. S'agissant des enfants et jeunes travailleurs en mobilité et caractérisés par une situation de vulnérabilité, l'identification et action conséquente devra être associée à des services dynamiques et adaptés. Dotés d'une connaissance approfondie de la cible du projet, nous estimons que l'enfant ou jeune devant attendre à la tenue d'une réunion du comité pourra mettre en danger le travail effectué par les travailleurs sociaux et personnel de terrain. En effet, il existe le risque que ces enfants et jeunes n'acceptent pas de retarder la mise en application de leurs plans de vie une fois identifiés. En conséquence, ce travail est effectué par les acteurs du projet et notamment ceux des réseaux/plateformes de protection ayant comme spécificité un savoir-faire dans la formation professionnelle et l'accompagnement à l'emploi.

Une mention spéciale mérite le cas de la Côte d'Ivoire où l'identification de cas d'enfants vulnérables et le référencement vers les services étatiques est plus avancé grâce à la complémentarité avec les activités du projet COM déjà en cours. Un comité technique, constitué de la Direction régionale de la formation professionnelle, de la Chambre des métiers, de travailleurs sociaux et des ONG a été mis en place dans certaines localités d'intervention du projet (surtout les grandes villes). Les membres de ce comité se réunissent périodiquement pour valider les projets de vie des enfants/jeunes travailleurs identifiés. En outre, le comité participe au suivi des enfants et jeunes mis en apprentissage. Au total, le comité a statué et validé 377 projets de vie et suivi 270 enfants et jeunes travailleurs en apprentissage.

Nous allons donc suivre et évaluer l'opérationnalité de ce comité. Comme changement dans cette activité, l'on note un élargissement de la mission du comité technique que, initialement limité à la sélection des enfants bénéficiaires des programmes de formation professionnelle, englobe maintenant la sélection des enfants/jeunes à mettre en apprentissage, la validation des projets de vie et le suivi des enfants/jeunes bénéficiaires.

Enfin, l'identification des enfants et jeunes vulnérables pour être accompagnés dans les différents programmes de formation et de la validation de leur plan de vie est un processus permanent. En effet, les enfants et jeunes identifiés par les partenaires et parties prenantes du projet nécessitent des réponses à fournir par les différents services dont la formation professionnelle et accompagnement à l'emploi.

Burkina Faso

Au Burkina Faso, l'identification de cas d'enfants vulnérables et leur référencement vers les services de l'Action sociale a débuté combinant les critères de vulnérabilité définis par le Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale au pays qui ont servi de fondement pour identifier les enfants et jeunes. Ayant été identifié par les agents de l'Action sociale et les partenaires du projet, le nombre de ceux-ci a été de 220 dont 88 à Bobo-Dioulasso, 50 à Banfora, 45 à Orodara, 32 à Niangoloko et 05 à Koloko.

Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, tous les enfants et jeunes sont identifiés par les animateurs des points d'écoute et comités de surveillance. Ensuite le comité technique mis en place valide les projets de vie des enfants/jeunes travailleurs identifiés. Nous avons constaté que compte tenu du faible niveau d'instruction, la plupart des enfants et jeunes profilés s'orientent vers l'apprentissage auprès d'un maître artisan formateur.

Mali

Au Mali, l'équipe du projet a tenu à faire une consultation auprès des structures qui travaillent directement sur la question de la vulnérabilité des enfants. Il s'agit de Direction régionale de la protection de l'enfant, du développement social et de l'économie solidaire, ainsi que du BNCE. Avec cette prise de contact, il a été constaté l'existence d'un nombre très élevé d'enfants vulnérables. Par exemple dans la seule commune de Heremakono plus de 2000 Enfants y vivent sans acte de naissance. Sachant que chacune de ces structures avait ses critères en fonction de ses objectifs, il a été prudent de faire ses propres critères servant de base pour cette appréciation.

Aucun risque n'a été identifié à l'heure actuelle pour cette activité.

A4.5 - «Appui aux chefs d'atelier/employeurs sélectionnés pour la prise en charge de l'enfant et la mise aux normes de sécurité des lieux de travail»

Cette activité n'a commencé que timidement car nous considérons qu'elle a comme préalable la réalisation de l'étude sur la cartographie du répertoire des maîtres artisans formateurs, des entreprises existantes ainsi que sur les opportunités d'emploi/marché (A4.1 et A4.2). En Côte d'Ivoire et au Mali nous n'avons donc pas débuté cette activité.

Néanmoins, au Burkina Faso la phase d'identification par les agents des services de l'Action sociale et les animateurs de Tié a été suivie du placement des enfants et jeunes identifiés chez les maîtres artisans formateurs dans chaque localité. Ce placement des enfants effectué avant que les activités A4.1 et A4.2 soient achevés a été mis en œuvre sur la base de l'expérience des programmes similaires des partenaires tels que l'UNICEF et Terres des Hommes. Nous avons considéré pertinent d'encourager cette initiative à titre d'activité pilote qui pourra être affinée une fois les activités A4.1

et A4.2 auront finalisées. Il faut souligner que cette initiative a été réalisée dans un esprit d'excellent partenariat avec les parents/tuteurs, les maîtres artisans formateurs et les points focaux au niveau de l'Action sociale et l'équipe du projet du partenaire (Association Tié) d'après la vision des parties prenantes y compris les communautés. Cet apprentissage devra à terme soutenir l'insertion professionnelle de ces enfants et jeunes mais aussi faciliter une analyse comparative avec les actions dans les autres pays.

Aucun risque n'a été identifié à l'heure actuelle non plus.

A4.6 - «Travail social d'accompagnement et de suivi des enfants/jeunes dans la mise en apprentissage en collaboration avec les Chambres de Métiers »

Sous activité 4.6.1 En ce qui concerne l'appui aux enfants et jeunes travailleurs migrants à travers les **cours d'alphabétisation**, cette sous activité a connu un engouement très fort en Côte d'Ivoire, alors qu'au Burkina Faso et au Mali elle est dans une phase de prise de contact avec les services techniques et l'identification des enfants pour les cours d'alphabétisation.

En Côte d'Ivoire, cette activité a ciblé les enfants/jeunes issus pour la plupart des communautés/quartiers vulnérables ainsi que ceux qui ont été identifiés pour bénéficier des différentes prises en charge. Ils ont été identifiés dans chacune des localités du projet par un agent terrain avec l'appui d'un agent communautaire ou bénévole communautaire. A la suite de cela, un site d'alphabétisation est identifié dans ces communautés/quartiers, généralement des écoles ; puis 12 animateurs d'alphabétisation ont été recrutés et formés avec l'appui technique des conseillers pédagogiques étatiques en alphabétisation issus des Inspections de l'enseignement primaires de ces localités pour procéder à l'animation des cours d'alphabétisation.

Par ailleurs, ces conseillers pédagogiques étatiques ont fourni des orientations en termes de composition de kits de formation, des volumes horaires et du nombre de séances hebdomadaires et ce, en respect des normes nationales en vigueur au pays. Au minimum trois (3), parfois quatre (4) séances d'alphabétisation sont organisées par semaine sur tous les sites du projet.

Les animateurs d'alphabétisation ainsi que les enfants/jeunes ont tous bénéficié de kits de formation et d'apprenants. Aussi, le suivi des activités d'alphabétisation se fait en collaboration étroite avec les conseillers pédagogiques étatiques, spécialistes en alphabétisation.

Ce sont au total 411 enfants/jeunes qui bénéficient des cours d'alphabétisation. Cette activité a eu un effet inattendu au niveau de l'engouement auprès des bénéficiaires. Presque toutes les salles de formation ont des effectifs pléthoriques et parfois même certains demandeurs ont dû être refusés.

Sous activité 4.6.2 : Formation des enfants/jeunes travailleurs migrants à l'entrepreneuriat et l'accès aux services financiers (micro crédits)

Cette activité n'a pas été planifiée pour la période de rapportage. Nous n'envisageons aucun changement pour cette activité. Aucun risque n'a été identifié à l'heure actuelle non plus.

Sous activité 4.6.3 Concernant **l'appui à la pension alimentaire des enfants/jeunes en apprentissage**, nous considérons qu'il est important d'attendre les résultats des activités A4.1 et A4.2. Néanmoins, au **Burkina Faso** un effort important de concertation a été incité vu les fluides relations de travail que nous avons développé avec les autorités locales. Nous avons donc mis en valeur cela afin de consolider les synergies et prendre en compte le contexte local. En effet, une subvention alimentaire de trente mille (30.000) francs CFA a été versée aux parents/tuteurs des enfants en vue de soutenir la prise en charge alimentaire. Cette option a été retenue suite aux

concertations avec le partenaire Association Tié et les autorités institutionnelles compétentes (services de l'Action sociale). Après nos échanges avec ces structures, trois (3) options ont été proposées :

- 1- Octroyer le montant alloué aux MAF
- 2- Payer un restaurant où les enfants passeront pour y manger en présentant un ticket
- 3- Mettre l'allocation à la disposition des parents/tuteurs en charge des enfants

Au vue de l'expérience dans une telle activité, la première option a été fortement déconseillée par les services de l'Action sociale et d'autres acteurs qui craignent par ce que les MAF utilisent les fonds à d'autres fins au détriment des enfants.

Quant à la deuxième option, il faut indiquer que les enfants/jeunes ne sont pas placés en apprentissage dans un rayon réduit qui favorise l'application de la formule.

Enfin, au regard du contexte du pays où la plus part des enfants sont issus de familles extrêmement vulnérables à qui un soutien pour l'alimentation représente un appui non négligeable, s'inspirant de l'expérience du ministère en charge de l'Action sociale en matière de placement des enfants en atelier, il a été retenu la dernière option qui consiste à verser le montant aux parents/tuteurs en charge de l'enfant/jeune.

En Côte d'Ivoire quelques enfants/jeunes sont en apprentissage auprès des maitres artisans formateurs présélectionnés par les partenaires de mise en œuvre en attendant la confirmation par l'étude sur les opportunités de marché et la cartographie en cours de réalisation. Cependant aucune pension alimentaire ne leur a été accordée.

Sous activité 4.6.4. Enfin, l'appui des jeunes travailleurs migrants à l'insertion professionnelle dans les entreprises n'a pas encore été abordé dans aucun des trois (3) pays. Comme avant mentionné, cela sera abordé une fois les activités A4.1 et A4.2 auront été achevées. Dans le cas ivoirien compte tenu du fait que le projet se trouve en phase de mise en apprentissage et formation professionnelle, aucun enfants/jeune n'est qualifié et apte à l'insertion en entreprise. En outre, aucun enfant/jeune travailleur migrant qualifié pour l'insertion en entreprise n'a été identifié à présent. Nous n'envisageons aucun changement pour cette activité. Aucun risque n'a été identifié à l'heure actuelle non plus.

A4.7 - «Accès aux services financiers et aide à l'entrepreneuriat pour les jeunes migrants.»

Cette activité n'a pas été planifiée pour la période de rapportage. Nous n'envisageons aucun changement pour cette activité. Aucun risque n'a été identifié à l'heure actuelle non plus.

A4.8 - «Distribution de Kits d'installation»

Cette activité n'a pas été planifiée pour la période de rapportage. Nous n'envisageons aucun changement pour cette activité. Aucun risque n'a été identifié à l'heure actuelle non plus.

A4.9 - «Développement de fiches techniques sur la protection de l'enfant, les enfants migrants et les droits et obligations des entrepreneurs au niveau des plateformes d'orientation professionnelles.»

Cette activité n'a eu lieu car dépendant des résultats de l'étude de marché qui est en cours. En effet, ce sont les maitres artisans formateurs qui seront identifiés et auprès desquels les enfants et jeunes seront placés qui devront s'engager au respect des droits de l'enfant. L'activité ne pourra s'exécuter en année 2 eu égard au retard pris pour la réalisation de l'étude de marché.

Cette activité est donc planifiée pour la période suivante. Aucun risque n'a été identifié à l'heure actuelle non plus

A4.10 - «Développement d'un code de bonne conduite avec le secteur privé » (R4)

Cette activité n'a pas été planifiée pour la période de rapportage. Nous n'envisageons aucun changement pour cette activité. Aucun risque n'a été identifié à l'heure actuelle non plus.

MEAL – Monitoring, evaluation, accountability and learning (suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage)

M&E.1 - Atelier régional lancement du projet (Kick Off régional)

Le lancement officiel du projet au niveau régional a été organisé pendant le mois de mars 2015 à Abidjan en Côte d'Ivoire. Cela a été l'occasion de mettre en commun des éléments importants parmi les staffs de Save the Children des trois (3) pays d'intervention (chefs de projet, responsables de subvention et de gestion financière, coordinateurs MEAL, directeur pays et directeur des opérations de Côte d'Ivoire), du bureau régional et du membre signataire du contrat de financement avec le bailleur (Fundación Save the Children). Pendant trois (3) journées de travail plusieurs thèmes ont été abordés : la présentation sur les conditions particulières et générales, et les procédures et réglementation de gestion d'une subvention Europeaid ; un éclaircissement sur certains aspects budgétaires ; la mise en commun du cadre logique et des indicateurs ; des échanges sur la définition du mécanisme de suivi et évaluation et l'harmonisation des outils ; la définition du plan de travail pour la 1^{ère} année ; le plan de communication et visibilité. Outre un rapport contenant les accords arrêtés, un plan d'action immédiat a été convenu y incluant les personnes en charge et les délais établis pour chaque action.

M&E.1 - Atelier national de lancement du projet (Kick Off National)

Le projet a également été lancé officiellement au niveau de chaque pays, au Burkina Faso pendant le mois de mai 2015 à Banfora ; en Côte d'Ivoire en juin 2015 à Korhogo ; et au Mali en mai 2015 à Sikasso. Cela avait comme objectif de :

- Présenter le projet, notamment les activités principales aux autorités nationales.
- Recueillir les attentes, commentaires et recommandations des participants.
- Définir les rôles des parties prenantes
- Finaliser et adopter le planning des activités et le budget des partenaires locaux sur la base de la proposition soumise au bailleur.
- Partager des informations d'ordre général sur le projet et faire des recommandations appropriées pour un démarrage rapide du projet.

Burkina Faso

Cette activité a vu la participation des organisations de la société civile présentes dans la Région des Cascades, des autorités administratives (Haut-commissaire, Préfet) des services techniques déconcentrés de l'Action sociale, de la Direction de la jeunesse et de la formation professionnelle, de l'Inspection du travail, de l'Enseignement primaire et secondaire, de la Santé et des Forces de sécurité et de Défense. Au titre des enfants, ils étaient représentés par l'AEJT Burkina Faso.

Le lancement du projet a permis de partager avec l'ensemble des acteurs des deux régions (Cascades et Hauts-Bassins) le contenu du projet à travers sa zone de couverture, son budget, ses activités prioritaires, ses objectifs et sa stratégie de mise en œuvre. Elle a aussi permis de répertorier l'ensemble des acteurs clés de mise en œuvre, clarifier leurs rôles et responsabilités et échanger sur les modalités de collaboration ; identifier les activités prioritaires pour la mise en route du projet ;

partager les procédures de l'Union Européenne. A l'issue de ce lancement, il a été procédé à la préparation du plan détaillé et du protocole avec le partenaire de mise en œuvre.

Côte d'Ivoire

Le lancement du projet au niveau national a vu la participation des acteurs clés étatiques locaux notamment les représentants du Préfet de Région de Korhogo, de la Mairie de Korhogo, les directeurs régionaux des Affaires sociales, de la Formation Professionnelle ainsi que ceux du Travail et de la Famille, de la Femme et de l'Enfant. Egalement y ont pris part les acteurs non étatiques clés tels que la Chambre Régionale des Métiers de Korhogo ainsi que les partenaires de mise en œuvre du projet. A cette occasion, des présentations des outils de gestion du projet ainsi les règles du bailleur ont fait l'objet de présentation.

Mali

Au Mali, ont participé à cet atelier les autorités communales; les autorités administratives ; les représentants des services techniques de l'Etat œuvrant dans la protection des enfants ; les représentants de la presse publique ; les représentants de l'AEJT et du parlement des enfants ; des ONGs et d'autres acteurs de la société civile. Cette rencontre a permis de: partager avec l'ensemble des acteurs du niveau régional le contenu du projet à travers sa zone couverte, son budget, ses activités prioritaires, ses objectifs assignés et sa stratégie de mise en œuvre ; répertorier l'ensemble des acteurs clés de mise en œuvre, clarifier leurs rôles et responsabilités et échanger sur les modalités de collaboration ; identifier les activités prioritaires pour la mise en route du projet ; partager les procédures de l'Union Européenne ; mettre en exergue l'importance de la communication pour l'atteinte des objectifs.

M&E.2 : Suivi des activités du projet (collecte des données points d'écoutes, sensibilisation, gestion des cas, formations, entrepreneuriat/formation professionnelle, alphabétisation, distribution kits, etc.)

Le suivi des activités de l'action est réalisé selon la mise en place au sein de l'équipe de gestion du projet d'une série d'activités par pays tout en assurant une cohérence globale de l'action. Une réunion de coordination a lieu chaque mois regroupant les conseillères du projet du coordinateur du bénéficiaire du contrat (Fundación Save the Children), le bureau régional, le coordinateur régional, les 3 chefs de projet, souvent élargie aux coordinateurs MEALs

Par ailleurs, chaque chef de projet de SCI dans les trois (3) pays organise de manière hebdomadaire des réunions de mise à jour avec les partenaires de l'action afin d'avoir le point des activités réalisées courant la semaine précédente et la programmation hebdomadaire prochaine. Les difficultés sont discutées et des voies de solution y sont dégagées. La même action est instaurée entre le coordinateur régional et chaque chef de projet.

Des visites de suivi sur le terrain ont été souvent organisées afin de s'assurer que les activités se déroulent comme planifiées. En fonction de toutes ces rencontres et échanges des plans de redressement ou réajustement ont été élaborés tenant compte des réalités du moment.

En vue d'assurer une bonne collecte des données, des initiatives ont été mises en œuvre notamment l'organisation d'un atelier avec les coordinateurs MEAL des trois pays. Lors de cet atelier, nous avons procédé de manière participative à : analyser et adopter la version définitive du cadre logique du projet ; valider la version finale du plan MEAL ; définir le mécanisme de redevabilité du projet ; définir le plan MEAL / IPPT afin de pouvoir renseigner tous les indicateurs.

Côte d'Ivoire

Nous avons organisé une dizaine de missions de suivi aussi bien des activités programmatiques que du mécanisme de rédevabilité dans l'ensemble des 12 sites du projet. Ces suivis ont permis de

s'enquérir du niveau d'exécution des activités, la mise en œuvre des recommandations et observations faites, mais aussi recueillir et proposer des solutions aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités.

Ce suivi se fait aussi à travers les échanges téléphoniques et de mails. En outre, les départements finances et logistique ont été impliqués dans le processus de suivi des partenaires, notamment pour vérifier les exigences du bailleur liées aux achats et à la gestion financière.

M&E.3 : Evaluation à mis parcourt et évaluation finale du projet

Cette activité n'a pas été planifiée pour la période de rapportage. L'évaluation à mis parcourt sera réalisée en année deux (2). Nous n'envisageons aucun changement pour cette activité. Aucun risque n'a été identifié à l'heure actuelle non plus.

M&E.4 : Mise en place d'un mécanisme de plainte et un comité de gestion des plaintes

Burkina Faso

Il est mis en œuvre au bureau Save the Children au Burkina Faso une vaste campagne de mise en place du mécanisme de redevabilité dans toutes les zones d'intervention et pour tous les projets dont PRAEJEM. D'ores et déjà, les agents SCI, les partenaires de mise en œuvre, consultants et fournisseurs ont été formés sur la redevabilité et se sont engagés à la bonne marche du mécanisme.

Les évaluations du mécanisme sont en cours afin d'élaborer un planning d'activités pour la formalisation et d'amélioration du système existant. D'autre part, des mécanismes ont été identifiés avec les bénéficiaires pour la zone d'intervention du projet. Les boîtes à idées seront placées dans les lieux stratégiques tels que les structures de protection qui soutiennent le projet, les structures étatiques œuvrant dans la protection des enfants dans notre zone d'intervention, les centres d'écoutes.

A l'image de la base du centre nord, un comité de gestion des plaintes sera mis en place dans la base des Hauts Bassin, composé d'une personne de chaque département et du chef projet concerné par la plainte, et aura pour rôle la résolution des plaintes selon le niveau de plainte (les catégories 1 – 4 seront traitées au niveau de la base et 5 – 6 au niveau du bureau pays).

Au niveau de la zone d'intervention du projet et au niveau national, les compilations des résultats de collecte des données des plaintes et feedbacks est fait par le staff MEAL.

Côte d'Ivoire

Des mécanismes de redevabilité ont été installés dans chacune des 12 zones du projet. Un mécanisme se compose d'une boîte à suggestion installée en lieu d'accès facile (école, mosquée, résidence de leader communautaire) choisi avec la participation des communautés elles-mêmes. Le processus d'installation de ces mécanismes de redevabilité a été précédé de séances d'explication et de sensibilisation conduite par l'assistant MEAL du projet ayant réuni la communauté ciblée avec à sa tête le leader. Ses explications ont porté sur le rôle et l'utilisation de la boîte ainsi que la collecte et le traitement des plaintes. Au total, 30 boîtes à suggestion ont été installées et une première collecte de plaintes a eu lieu. Les informations recueillies sont en cours de traitement en collaboration avec le Chef de Base de Bouaké en vue du respect de la transparence dans la gestion des informations collectées.

Mali

Au Mali un processus de pilotage du mécanisme de gestion des plaintes et des commentaires a débuté en 2015. Ce mécanisme est par base (Field Office) et non par projet et tous les projets de la base contribuent pour son fonctionnement.

Ainsi le projet PRAEJEM s'insérera dans ce processus au niveau de la base de Sikasso. Les étapes de l'évaluation des besoins en information, de formation du staff de SCI et de ses partenaires, le partage d'information communautaire et du consentement communautaire et de l'identification des points focaux communautaires sont bouclées depuis 2015. Le mécanisme prévoit une ligne verte dont l'acquisition auprès du Gouvernement du Mali à travers l'Autorité de régulation des Télécommunication au Mali est en bonne voie d'achèvement. En plus, des boîtes à suggestion avec deux cadenas une dont les clefs seront avec la communauté et une autre avec l'agent de SCI ou de son partenaire de manière à ce que l'enlèvement des correspondances se fera devant les membres de la communauté et du staff de SCI ou de son partenaires pour éviter les pertes de correspondances. Les boîtes seront placées dans les endroits stratégiques selon les interventions (exemple : Centre de Santé pour la Santé, Ecole pour l'éducation, le Marché, la mairie, la Mosquée ou l'Eglise). Pour cela dans la phase pilote deux approches sont en train d'être testées dans la région de Sikasso : la première est de choisir les villages stratégiques comme les chefs-lieux de communes pour mettre ces boîtes aux lieux indiqués (environ 5-6 boîtes par village), la seconde approche est de doter chaque village mais avec moins de sites où il faut mettre les boîtes dans le village.

Au niveau de la base de Sikasso comme dans toutes les bases des points focaux de redevabilité sont identifiés et formés. Ils doivent collecter les feedbacks et les plaintes directement à travers le formulaire d'enregistrement si c'est au téléphone et pour les correspondances elles seront acheminées aux points focaux pour les agents de terrain de SCI ou de ses partenaires. Un comité de gestion des plaintes et feedback est mis en place au niveau de la base composé de membre permanents que sont le/la chef de bureau (field manager), un représentant par département (logistique, administration, finance, et un coordinateur par thématique) et non permanents représentés par le ou les coordinateurs des projet sur lesquels porteront les plaintes. Chaque mois le comité traite et analyse toutes les plaintes et feedbacks. Les plaintes de catégorie 1 à 4- seront traités au niveau de la base et celle de 4+ à 6 seront acheminés au Country Office à Bamako où le comité de gestion des plaintes est composé par les membres du SMT.

Au niveau de la base ainsi qu'au niveau national, les compilations et les présentations des résultats de la collecte des données sur les plaintes et les feedbacks est fait par le staff MEAL une base données pour documenter les plaintes et les feedbacks est disponible au niveau de chaque base et au niveau national. Le mécanisme prévoit un mois entre la plainte et la réponse à la plainte au niveau du plaignant. Si les investigations sont en cours après le mois, une correspondance est adressée au plaignant pour l'informer de l'évolution de la situation après un mois.

M&E.5 : Ateliers annuels de revue des leçons apprises et de planification du projet (1 atelier par an)

Burkina Faso

Il a été organisé un atelier annuel de revue et de planification du projet en février 2016 au Burkina Faso. Ça a été un cadre pour apprécier le niveau global d'exécution des activités par l'ensemble des acteurs de mise en œuvre et de s'enquérir des difficultés éventuelles liées à la mise en œuvre des activités tout en proposant des solutions adaptées. Au cours de cet atelier, les participants ont passé en revue toutes les activités du plan pour harmoniser les compréhensions avant de se pencher sur le bilan des résultats obtenus à date.

Côte d'Ivoire

Nous avons organisé une revue semestrielle et une revue annuelle avec tous les partenaires étatiques et non étatiques impliqués directement dans la mise en œuvre. La revue semestrielle a servi à faire une évaluation de la progression de l'exécution des activités par rapport au planning, recueillir les difficultés et en proposer les solutions, adapter les approches et stratégies aux nouvelles réalités de terrain et actualiser la planification.

Quant à la revue annuelle qui a réuni les mêmes participants, elle s'est attelée en particulier à faire le bilan global des résultats obtenus par rapport à la planification de l'année 1 du projet. En outre, elle a servi à faire un feed back sur le rapport intermédiaire semestriel, préparer le rapport intermédiaire annuel et entamer le processus d'élaboration du planning année deux (2). Par ailleurs, les bonnes pratiques ont été partagées concernant certaines activités spécifiques du projet telles que l'établissement des jugements supplétifs, l'appui technique et matériel aux collectivités décentralisées.

Mali

Cette activité n'a pas été planifiée pour la période de rapportage. Toutefois, des rencontres de revue des programmes sont régulièrement tenues tous les mois. Ainsi, la rencontre terrain de la sous base SCI de Sikasso se tient tous les 15 de chaque mois alors que celle de Bamako a lieu tous les 20. Ces rencontres sont des cadres où tous les programmes/ projets sont discutés ; les progrès, sont appréciés par rapport au temps écoulé et les ressources utilisées. Le rapport entre les activités et le suivi d'exécution financière permettent de constater ces progrès. Des voies de solution sont dégagées se rapportant aux difficultés.

M&E.6 : Documentation : Etude de cas/Bonnes pratiques

Nous avons programmé le début de documentation des études de cas et bonnes pratiques surtout à partir de l'année deux (2) de l'action car nous considérons que c'est à partir cette période que nous aurions suffisamment de matière. Néanmoins, une étude de cas portant sur un enfant migrant originaire du Mali et mis en apprentissage dans un centre de formation professionnel à Korhogo en Côte d'Ivoire a déjà été produite et partagée sur la plateforme de partage d'expériences mise en place par la Commission Européenne (<http://capacity4dev.ec.europa.eu/iesf/>). Cette étude de cas est en outre actualisée et partagée pour mieux évaluer l'évolution de l'apprentissage de l'enfant concerné.

Par ailleurs, nous prévoyons de continuer à produire des études de cas ainsi que des bonnes pratiques afin de partager ces outils surtout avec les institutions des pays concernées, d'autres organismes travaillant dans la matière ainsi que toutes les initiatives actuelles visant à améliorer les conditions dans la mobilité des enfants et jeunes.

M&E.7 : Publication /partage des leçons apprises et de bonnes pratiques sur la thématique des enfants en mobilité sur les sites Web spécialisés (CRIN etc.)

Cette activité n'a pas été planifiée pour la période de rapportage. Par ailleurs, après un an d'exécution de l'action, nous prévoyons de commencer à partager des expériences et des bonnes pratiques à partir de la deuxième année du projet. Nous comptons à le faire en utilisant la plateforme avant mentionnée et les publications nationales / régionale de Save the Children, mais aussi à travers la participation à des séminaires et réunions thématiques.

Bien que nous n'ayons pour l'instant pas encore systématisé les leçons apprises, une mention particulière mérite le partage de quelques pratiques et observations sur le terrain avec d'autres initiatives de Save the Children et ses partenaires sur la mobilité des enfants. En effet, le staff du projet est souvent interpellé sur certains aspects afin de participer au développement stratégique dans la thématique y compris des grandes initiatives comme le Fonds Fiduciaire (Trustfund) lancée par la Commission Européenne.

Nous n'envisageons aucun changement pour cette activité. Aucun risque n'a été identifié à l'heure actuelle non plus.

M&E.8: Audit (financier)

Cette activité n'a pas été planifiée pour la période de rapportage. Nous n'envisageons aucun changement pour cette activité. Aucun risque n'a été identifié à l'heure actuelle non plus

2.3 Si nécessaire, veuillez soumettre un cadre logique révisé en mettant les changements en évidence.

Le cadre logique révisé est joint à ce rapport à l'annexe.

Veuillez énumérer tous les marchés (travaux, fournitures, services) de plus de 60 000 € attribués pour la mise en œuvre de l'action pendant la période de référence, en indiquant, pour chacun d'eux, le montant, la procédure d'attribution suivie et le nom du titulaire.

Aucun marché de plus de 60 000 € a été attribué pour l'action.

2.4 Veuillez fournir un plan d'action mis à jour⁴

Année : 1														
	Semestre 1						Semestre 2							
Activité	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Responsabl e	
A1 Les enfants/jeunes et les communautés connaissent les risques associés au travail notamment dans le contexte de la migration et collaborent à l'identification et au signalement des cas de protection d'enfants travailleurs auprès des services agréés														
A1.1 : Ligne de base, Recherche, connaissances/ Attitudes/ Pratiques sur les enfants travailleurs migrants et l'accès aux services de base													Activité déjà réalisée	
A1.2 : Création/Renforcement des points d'écoute et des comités de surveillance													Partenaires	
A1.2.3 : Equipement des points d'écoute													Partenaires,	
A1.2.4 : Renforcement des capacités des animateurs des points d'écoute													Partenaires	
A1.2.5 : Animation des points d'écoute													Partenaires	
A1.3 : Atelier régional d'élaboration de documents/supports/modules de formation sur les risques liés à la migration des EJTM													Activité déjà réalisée	
A1.4 : Atelier national de formation des formateurs sur la conduite d'une session de formation sur les risques liés à la migration des EJT													SCI ML, BF, CI	
A1.5 Atelier national de formation des partenaires étatiques et non étatiques sur les risques liés à la mobilité des enfants, des droits des enfants, le filet de protection													SCI ML, BF, CI	
A1.6 : Développement de matériel de communication pour les sensibilisations													SCI ML, BF, CI	

⁴ Ce plan couvrira la période financière se situant entre le rapport intermédiaire et le prochain rapport.

1.6.1 : Atelier Régional de conception et d'harmonisation des outils de communication pour la sensibilisation de masse													Activité déjà réalisée
A1.7 : Réalisation de campagnes interactives multimédia													Partenaires
A1.8 : Organisation des sessions de compétences de vie des enfants et jeunes des familles et communautés vulnérables liées à la migration													Partenaires
A1.9 : Organisation des sessions de compétences parentales													Partenaires
A2 : Les services sociaux de base collaborent au niveau national et transnational afin que des réponses adéquates soient accessibles aux EJTM													
A2.1 : Mise en place d'un réseau inter agences /transnational pour la protection des EJTM													SCI, partenaires
A2.1.1 : Elaboration d'un répertoire des structures étatiques et non étatiques des 3 pays intervenant dans le cadre de la migration des EJT													Activité déjà réalisée
2.1.2 : Etablissement d'un accord de coopération et appui matériels, technique et financier à l'opérationnalité de plateformes locales de protection													SCI, Partenaires
2.1.3 : Atelier régional d'harmonisation des outils de réponse et de prise en charge des EJTM en lien avec les accords multilatéraux et bilatéraux													Activité déjà réalisée
2.1.4 : Atelier régional de formalisation du réseau inter agence													SCI ML
2.2 : Réunions semestrielles inter pays des acteurs du réseau transnational													SCI ML, BF, CI
2.3: Visites annuelles d'échange d'expérience entre les trois pays													SCI ML, BF, CI
2.4 : Un paquet de service pour les EJTM est offert en fonction d'un diagnostic individuel													Partenaires
2.4.1 : Mise en place/renforcement d'un système d'identification précoce des enfants à risque d'abus d'exploitation et de violence													Partenaires
2.4.2 : Appui matériel, technique et financier aux mécanismes locaux de référence chargés de l'identification, la documentation et la prise en charge des EJTM													Partenaires

2.4.3 : Organisation des réunions mensuelles locales de gestion des cas													Partenaires
2.4.4 : Appui à l'établissement des actes de naissance ou jugement supplétif													Partenaires
2.4.5 : Appui à la réintégration socio familiale communautaires des enfants/migrants victimes d'abus, d'exploitation et violence													Partenaires
A3 : Les capacités des acteurs étatiques et non étatiques sont renforcées et assurent une prise en charge et un suivi de qualité d'au moins 10.000 EJTM													
3.1 : Formation à la gestion de cas des acteurs étatiques et non étatiques													SCI ML, BF, CI
3.2 : Mise en place d'une procédure standardisée et coordonnée de la gestion des cas entre les acteurs du projet des 3 pays													SCI BF
3.2.1: Atelier régional d'élaboration d'un document de procédure de gestion des cas impliquant les acteurs clés du BF, ML, CI													SCI BF
3.3 : Organisation de réunions trimestrielles inter-pays et inter-acteurs pour le référencement des cas.													SCI ML, BF, CI
3.4 : Renforcement institutionnel et organisationnel des organisations d'enfants/jeunes travailleurs -AEJT													SCI ML, BF, CI
3.5 Plaidoyer pour l'application des accords bilatéraux contre la traite au sein de la CEDEAO													SCI, Partenaires
3.5.1 : Atelier de formation de la société civile sur le plaidoyer en lien avec l'application des accords bilatéraux contre la traite au sein de la CEDEAO et élaboration d'un projet de plaidoyer													SCI ML
3.5.2 : Appui à la mise en œuvre du projet de plaidoyer par pays													SCI, Partenaires
3.6 : Appui technique et matériel CL pour l'intégration de la protection et éducation/formation des EJTM dans les PVD													Partenaires
A.4 : 4000 EJT ont accès à des programmes de formation professionnelle, développement de compétences de vie, d'éducation, et d'aide à l'emploi													
4.1 : Actualisation de la cartographie des institutions de formation professionnelle et des chefs d'entreprises existants													SCI ML, BF, CI
4.2 : Étude de marché sur les opportunités et secteurs d'emploi													SCI ML,

et services financiers													BF, CI
Activité 4.3 : Sélection des instituts de formation et des Maîtres Artisans Formateurs													Partenaires + SCI
4.4 : Identification d'enfants/jeunes vulnérables pour la formation professionnelle													Partenaires
4.4.1 : Mise en place d'un comité technique chargé de la sélection des enfants dans les différents programmes de formation													Partenaires
4.5 : Appui aux chefs d'atelier/employeurs sélectionnés pour la prise en charge de l'enfant et la mise aux normes de sécurité des lieux de travail													Partenaires + SCI
4.5.1 : Elaboration d'un protocole de communication, de prise en charge et de la mise aux normes de sécurité entre l'employeur et le jeune employé													SCI ML, BF, CI
4.5.2 : Mise en apprentissage/formation professionnelle des EJTM													Partenaires + SCI
A 4.6 : Travail social d'accompagnement et de suivi des enfants/jeunes dans la mise en apprentissage en collaboration avec les Chambres des Métiers.													Partenaires
4.6.1 : Cours d'alphabétisation													Partenaires
4.6.2 : Formation des EJTM à l'entrepreneuriat et l'accès aux services financiers													Partenaires
4.6.3 : Appui à la pension alimentaire des enfants/ jeunes en apprentissage													Partenaires
4.6.4 : Appui des EJTM à l'insertion professionnelle dans les entreprises													Partenaires
4.7 : Accès aux services financiers et aide à l'entrepreneuriat pour les EJTM													Partenaires
4.8 Distribution de Kits d'installation													Partenaires
4.9 Développement de fiches techniques sur la protection de l'enfant, les enfants migrants et les droits et obligations des entrepreneurs au niveau des plateformes d'orientation professionnelles.													Partenaires + SCI

4.10 : Développement d'un code de bonne conduite avec le secteur privé													SCI ML, BF, CI
4.10.1 : Atelier local d'échange avec le secteur privé sur la protection des enfants/jeunes travailleurs migrants des zones d'origine de transit et de destination.													SCI ML, BF, CI
4.10.2 : Atelier d'élaboration et d'harmonisation des codes de bonne conduite des trois pays													SCI CI

3. Bénéficiaires/entités affiliées et autre coopération

3.1 Comment évaluez-vous les relations entre les bénéficiaires/entités affiliées de ce contrat de subvention (c.-à-d. ceux qui ont signé le mandat du coordinateur) Veuillez fournir des informations spécifiques pour chaque bénéficiaire/entité affiliée.

La stratégie d'un Save the Children unique s'étend au-delà des programmes internationaux et est développée et portée par différents acteurs de Save the Children qui travaillent ensemble dans un modèle de gestion en réseau. SCI occupe un rôle central dans la coordination et la mise en œuvre de ce travail, aidant ainsi à établir la confiance, définir des paramètres et garantir que nous sommes tous responsables les uns envers les autres et améliorons notre performance.

Le coordinateur du bénéficiaire (Fundación Save the Children) et les entités affiliées profitent des outils de gestion en commun de la famille SC, facilitant ainsi le suivi dans la gestion des fonds. Par ailleurs, le coordinateur du projet basé à Abidjan maintient aussi une communication fluide avec le coordinateur du bénéficiaire à travers des échanges par e-mail, téléphone, Skype, voyages de travail au siège, etc., bénéficiant aussi du soutien de l'équipe au siège et de toute l'expérience de Fundación Save the Children dans la thématique de protection, migration et promotion des moyens d'existence

Les relations entre les entités affiliées et les co-bénéficiaires (ANAED, Jekawili, AEJT Côte d'Ivoire et Mali, Guamina, Association Tié)

L'action a mis en place un système de management et de coordination impliquant à tous les entités affiliées et les co-bénéficiaires y compris le coordinateur du bénéficiaire. Une réunion de coordination est organisée mensuellement en modalité online (Skype) avec la participation des entités affiliées (SCI Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Mali), le bureau régional de SCI et le coordinateur du bénéficiaire. Ces réunions sont parfois réalisées face à face profitant de l'une des activités régionales de l'action réunissant à la grande majorité des acteurs. Par ailleurs, le coordinateur basé à Abidjan réalise des réunions hebdomadaires (« 121 ») avec les chefs de projet de chaque entité affiliée en modalité online (Skype) afin d'assurer une coordination adéquate des actions ainsi qu'identifier des potentiels difficultés et soutenir des solutions dans la mise en œuvre sur le terrain.

Les entités affiliées notamment à travers les chefs de projet de chaque pays organisent à leurs tours des réunions hebdomadaires avec les co-bénéficiaires de l'action. Il s'agit de rencontres soit physiques ou par téléphone qui nous permettent de faire le point des activités de terrain, de nous enquêter des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités et de formulation de proposition de solutions ou de suggestions.

Les co-bénéficiaires du projet sont des partenaires qui collaborent avec SCI depuis de longues années sur de nombreux projets dans le cadre de la protection de l'enfance. Les accords de collaboration pour le présent projet ont été mis à jour et signés avec l'association Tié (1/5/2015); ANAED (11/08/2015); Jekawili (11/08/2015); Guamina (2/7/2015). Les relations sont très cordiales se traduisant par des échanges francs, périodiques et systématiques.

SCI apporte l'appui technique, supervise et évalue les partenaires, et les accompagne dans l'élaboration et l'actualisation de leurs outils de gestion et de suivi. En particulier, un système de rapportage financier mensuel a été établi, ce qui permet de faire un suivi de l'exécution financière et détecter des possibles contraintes dans un délai relativement court. En outre, SCI fait des visites de terrain, organise certaines activités en collaboration étroite avec les co-bénéficiaires, notamment l'organisation de l'ouverture du projet, la mobilisation communautaire et des autorités étatiques.

Par ailleurs, SCI accompagne dans l'identification des besoins institutionnels et de gestion des co-bénéficiaires et leur développement des capacités organisationnelles en vue de promouvoir le

développement de leurs capacités contribuant ainsi à la pérennité des actions du projet. En définitive SCI assure la bonne utilisation des fonds et soutient la qualité de la mise en œuvre du projet.

SCI au Burkina Faso a un lien juridique avec l'association Tié principal partenaire de mise en œuvre. Ce lien est scellé par un protocole de partenariat signé qui détermine complètement tous les aspects de la relation entre SCI et l'association. Tié. Celle-ci est soutenue par l'équipe du projet à SCI dans la réalisation des activités entrant dans le cadre de projet. Elle bénéficie également de l'appui-conseil d'un responsable financier chargé des partenaires basé au niveau du bureau national de SCI.

Les partenaires du projet en Côte d'Ivoire que sont ANAED, Jekawili et AEJT-CI sont des acteurs qui collaborent avec Save the Children depuis de longues années sur de nombreux projets dans le cadre de la protection de l'enfance. Les relations entre ces partenaires de mise en œuvre du projet et SC sont très cordiales.

Dans le cas du Mali, Save the Children collabore avec l'association Guamina depuis l'année 2004. Cette longue collaboration est axée surtout dans les secteurs protection de l'enfance, plus particulièrement la traite (projets Oak Foundation, PACTE, Jacobs Foundation, PRETA). Cette expérience facilite le travail de gestion du projet et des fonds grâce à la connaissance que chaque structure a sur les procédures à respecter.

Une mention spéciale mérite la participation des AEJT en tant que co-bénéficiaire en Côte d'Ivoire et au Mali. Ce mouvement des enfants et jeunes travailleurs facilite la mise en œuvre et mobilisation des activités communautaires, y compris la sensibilisation et la réalisation d'une première écoute des enfants et jeunes, mais aussi elles sont un vecteur essentiel de l'effective participation des EJT dans la mise en œuvre de l'action. SCI et les autres co-bénéficiaires assurent un coaching permanent des AEJT pour une utilisation d'outils de gestion améliorée alors qu'elles à leur tour transmettent la vision et les besoins des EJT sur le terrain. Ceux-ci sont des éléments essentiels pour la réussite du projet dans une relation qui se veut de gagnant-gagnant.

En tant que partenaires stratégiques pour Save the Children, l'appui fourni aux AEJT bénéficie de diverses synergies des actions. D'une part, nous avons coordonné nos activités avec un projet régional « Working Children : Actors of their own protection » mis en œuvre en ce moment avec l'objectif partagé de renforcer ces associations d'enfants et jeunes. D'autre part, Save the Children en Côte d'Ivoire met en œuvre un projet pour le développement compétences organisationnelles des partenaires stratégiques y compris AEJT-CI. Nous avons ainsi pu avoir un diagnostic institutionnel d'AEJT en Côte d'Ivoire servant en tant que document de base pour le renforcement institutionnel et organisationnel à réaliser par notre projet. Avec toutes les deux initiatives nous organisons des rencontres et échanges fréquentes qui permettent de mettre en valeur nos différentes actions.

Enfin, tous les co-bénéficiaires ont également développé une relation plus étroite entre eux grâce aux nombreuses rencontres, réunions et ateliers au niveau régional facilités par l'action. Cette consolidation dans la relation a promu d'une part une construction participative et harmonisée des démarches de l'action mais elle a aussi facilité la référence des premiers bénéficiaires au niveau transfrontalier

3.2 Comment évaluez-vous les relations entre votre organisation et les autorités publiques dans les pays de l'action? Comment ces relations ont-elles affecté l'action?

SCI et ses codemandeurs bénéficient d'une marque de confiance des autorités tant nationales que locales. En général, les rencontres préliminaires avec celles-ci ont pu confirmer ce bon cadre favorable à la mise en œuvre des activités du projet.

Dans le cadre de ce projet, les autorités étatiques telles que les Directions régionales des affaires sociales, des ministères de tutelle et d'autres ministères concernés (formation professionnelle, emploi, emploi jeunes, etc.) ont de très bonnes relations avec SCI. Ces autorités participent ou se font représenter à haut niveau aux différentes activités, notamment les lancements officiels du projet dans chaque pays et régional, les séances de travail relatives à la coordination des plateformes nationales ou transfrontalières. Elles sont activement impliquées dans la mise en œuvre des activités et ont toutes donné leur accord de collaboration franche avec SCI dans le cadre de ce projet (SCI a un accord cadre signé avec le Ministère en charge de la famille, de la femme et de l'enfant).

En outre, elles adhèrent de façon unanime à la protection des enfants migrants qu'elles reconnaissent très marginalisés. Elles ont souhaité contribuer au renforcement de la coordination transfrontalière de lutte contre la traite et l'exploitation des enfants. Enfin, elles ont également souhaité des rencontres périodiques de partages d'expériences, d'informations et de leçons apprises.

Au Burkina Faso, il est à souligner la forte implication des représentations provinciales de l'Action sociale. Cette administration publique appuie la mise en œuvre des activités telles que l'identification des enfants/jeunes migrants, assure l'écoute, le retour en famille et enfin le placement des enfants et jeunes en apprentissage. Autant que possible, elle désigne un représentant toutes fois qu'elle est sollicitée pour une activité dans le cadre du projet. En outre, les 5 mairies concernées par le projet se sont fortement impliquées dans les démarches visant l'établissement des jugements supplétifs.

En Côte d'Ivoire, nous aimerons mettre l'accent sur l'implication de la Direction générale Famille, Femme et Enfant ; le Programme national de prise en charge des enfants en mobilité ; Ministère de la Formation Professionnelle ; et notamment du Ministère de la promotion de la jeunesse et de l'emploi jeune. Avec ce dernier ministère nous avons eu l'occasion d'organiser plusieurs réunions, y compris pour la réflexion à d'autres actions complémentaires au projet vu les enjeux en commun auxquels nous visons faire face concernant la jeunesse vulnérable et la fragilité de l'emploi chez ces populations.

Au Mali, les autorités publiques se sont beaucoup investies dans la réussite du projet, notamment à travers la Direction régionale de la promotion de la femme, enfant et famille, la Direction régionale du développement social et de l'économie solidaire. Avec toutes les deux (2) directions nous développons des bonnes relations fondées sur l'appui conseil et échanges dans la matière.

3.3 Le cas échéant, décrivez vos relations avec toute autre organisation prenant part à la mise en œuvre de l'action:

- **Associé(s) (si existant)**
- **Sous-traitant(s) (si existant)**
- **Bénéficiaires finaux et groupes cibles**
- **Autres tiers concernés (incluant les autres donateurs, autres agences gouvernementales ou unités gouvernementales locales, ONG, etc.).**

SCI entretient des relations avec d'autres structures sur le terrain telles que les Comités de Protection de l'Enfant (CPE) et les Groupements d'Enfants (GE). Il s'agit d'une collaboration plus ou moins directe avec ces structures, notamment l'identification des enfants et jeunes travailleurs migrants ainsi que tout autre enfant vulnérable. Elles contribuent aux côtés des partenaires de mise en œuvre à l'organisation des activités au sein de la communauté et au référencement de cas.

Par ailleurs, nous pu travailler en synergie avec plusieurs ONG dans les différents pays d'intervention : Terre des Hommes et Plan International (Burkina Faso et Mali), Samu Social (Mali) et AVSI (Côte d'Ivoire) et RAO (les trois pays). Des communications fluides et des échanges périodiques visent la complémentarité des nos actions dans les thématiques liées au projet (protection, mobilité des enfants/jeunes, formation et insertion professionnelle). En particulier ces organisations ont contribué à l'avancée de différentes démarches multisectorielles en lien avec l'action, notamment

dans l'harmonisation des outils de gestion de cas visant des services visant EJTM (Terre des Hommes, RAO).

Aussi, nous collaborons avec les centres sociaux étatiques notamment dans le processus de prise en charge des EJTM. En effet, ils sont chargés d'accompagner les équipes des partenaires dans la prise en charge notamment psychosociale, l'écoute, l'accompagnement et le suivi des cas. En outre, ils participent à la documentation des différents cas identifiés et contribuent au référencement approprié de ces cas vers d'autres services étatiques ou non étatiques.

Enfin, une mention spéciale mérite la participation d'AEJT au Burkina Faso. Membre du MAEJT (Mouvement d'associations d'enfants et jeunes travailleurs), elle est partie prenante pour certaines activités tel et comme il a été prévu dans le document projet. Cependant, à différence d'AEJT en Côte d'Ivoire et au Mali, elle n'est pas co-bénéficiaire de l'action. Les activités d'identification, sensibilisation et en général toutes les actions au niveau communautaire ont surtout été organisées par l'association Tié. Nous avons néanmoins remarqué que le rôle d'AEJT en ligne avec l'expérience en Côte d'Ivoire et au Mali serait de grande contribution. Celles-ci ont la capacité de plus facilement arriver à la cible du projet, elles sont déjà constitué en mouvement régional mais aussi elles sont un élément essentiel afin d'assurer la participation directe et permanente des enfants et jeunes dans toute les phases du projet. Pour cette raison, nous avons inclus dans la demande d'avenant au contrat accompagnant ce rapport, une demande d'inclure AEJT au Burkina Faso en tant qu'entité associée à l'action.

3.4 Le cas échéant, décrivez les liens et les synergies que vous avez mis en place avec d'autres actions.

De manière transversale aux trois (3) pays nous avons établi des rapports étroits avec le RAO (Réseau Afrique de l'Ouest) qui travaille dans les questions de mobilité des enfants. Nous avons pu donc partager des expériences et outils mais aussi maintenir des rencontres régulières qui facilitent les actions de plaidoyer que nous visons mettre en place surtout depuis l'année deux (2) du projet.

Par ailleurs, les co-bénéficiaires de l'action en Côte d'Ivoire en partenariat avec SC mettent en œuvre depuis 2013 un projet intitulé « Children on the move » (COM) avec lequel des actions de synergie sont développées. Il s'agit du référencement réciproque des cas d'enfants vulnérables et la complémentarité des services offerts aux enfants/jeunes migrants, des rencontres conjointes de gestion de projet et de gestion de cas.

D'autre part, nous avons rencontré et échangé avec le responsable du projet Proforme, mis en œuvre par ONUDI et financé par l'UE. Les contacts principaux ont été axés pour pouvoir coordonner le lancement des TdR portant sur l'activité A4.1 « Actualisation de la cartographie des institutions de formation professionnelle et des entreprises existants » et A4.2 « Etude de marché sur les opportunités économiques et la création d'emplois dans les zones d'origine, de transit et de destination ». Enfin, nous avons organisé des échanges avec l'ONG AVSI (projet financé à travers le même instrument du bailleur et le même appel) afin de trouver des synergies entre nos actions. Cela nous a permis de s'accorder sur les possibles collaborations à partir de l'année deux (2) de l'action.

Au Mali des synergies ont été développées avec un projet de moyens d'existence « AGR du sponsorship » mis en œuvre par SC visant la lutte contre la pauvreté des ménages à travers l'organisation et l'appui des activités génératrices de revenus (AGR) en faveur des membres des Comités de Gestion Scolaire (CGS). Avec l'objectif de soutenir les enfants vulnérables à l'école, en évitant ainsi un possible choix de migration, ce projet possède des activités qui ont pu enrichir des échanges avec le staff de PRAEJEM dans la réflexion par rapport aux activités de moyens de subsistance.

Enfin, au Burkina Faso une forte synergie est installée avec le projet « Youth In Action ». Ce projet vise la formation et l'insertion professionnelle des enfants et jeunes vulnérables. Le savoir-faire acquis au long des années en termes d'amélioration des moyens de subsistances est ainsi mis à disposition du projet et alimente la réflexion et son expertise pour l'ensemble d'actions du projet visant l'amélioration des conditions économiques des enfants et jeunes migrants.

3.5 Si votre organisation a reçu précédemment d'autres subventions de l'UE ayant comme objectif d'appuyer le même groupe cible, dans quelle mesure cette action a-t-elle pu renforcer/compléter la/les précédente(s)? (Énumérez toutes les subventions antérieures de l'UE pertinentes).

SC n'a pas précédemment reçu d'autres subventions de l'UE dans ces pays ayant comme objectif d'appuyer les enfants et jeunes travailleurs migrants.

4. Visibilité

Comment la visibilité de la contribution de l'UE est-elle assurée dans l'action?

Un plan de visibilité et communication a été élaboré et validé par la Délégation de l'Union Européenne en Côte d'Ivoire. Les activités réalisées pendant la première année de l'action sont reportées dans le plan inclut à l'annexe de ce rapport y compris les actions de production de matériel de communication et visibilité, couverture médiatique, émissions radio et télévision, etc. Pour cette raison nous ne présentons ci-après qu'un aperçu de quelques actions phare en de visibilité.

En premier lieu, un film documentaire présentant les objectifs du projet a été élaboré et présenté à Bruxelles (Belgique) dans le cadre du séminaire "Research, Network and Support Facility (RNSF)" organisé par la Commission Européenne à travers un bureau de consultant. Par ailleurs, toujours dans le cadre d'initiatives prises par le bailleur le projet dans son ensemble a participé aux différentes actions proposées dans le cadre de la plateforme capacity4dev.eu, notamment le groupe « Informal Economy Support Facility » (<http://capacity4dev.europa.eu/iesf/>). Outre des échanges fréquents, nous avons élaboré et publié une étude de cas dont une mise à jour est requise (voir annexe).

Enfin, en ce qui concerne le media, tous les lancements officiels dans les trois (3) pays ont eu une couverture médiatique pendant laquelle la contribution de l'UE a été mentionnée : diffusion du kick off national le dimanche 05/07/2016 par la RTI 1re chaine au Journal Télévisé de 13h en Côte d'Ivoire ; au Mali le kick off a été couvert par la radio locale de Kénédougou et la télévision nationale du Mali ; au Burkina le reportage du kick off par la Radio Nationale du Burkina le 16 mai 2015. Dans ce dernier pays, trois (3) reportages de la presse écrite ont été publiés sur les réseaux de protection et la rencontre avec les Présidents des délégations spéciales du 11 novembre à Orodara, et du 16 novembre 2015 à Banfora.

La Commission européenne pourrait souhaiter publier les résultats des actions. Auriez-vous des objections à la publication de ce rapport sur le site Internet d'EuropeAid? Si tel est le cas, veuillez exposer vos objections.

Nous n'avons pas d'objections.

Nom de la personne de contact pour l'action: Isabel García, Head of International Development Programs

Signature:

Localité:

Échéance prévue du rapport:

Date d'envoi du rapport:

5. Annexes

Annexe I : Cadre logique révisé

Annexe II : Plan de communication et visibilité actualisé

Annexe III : Critères des enfants et jeunes potentiels bénéficiaires du projet

Annexe IV : Diagnostic institutionnel d'AEJT Côte d'Ivoire et grille d'autoévaluation AEJT (exemple de Banfora au Burkina Faso)

Annexe V : Note explicative sur la situation sécuritaire

Annexe VI : Etude de cas